

LE VENT DES BANCELS

juillet-septembre
2010

N°87

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT LOZÈRE À

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT FREZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

Prix de vente au
numéro: 6 euros

Bise-art, Blizart ● ● ● ●

Jean Mégard

L'air de rien ● ● ● ● ● ●

Festival

des Métiers d'Art

Tourbillon ● ● ● ● ● ●

Bilan et projets

de l'association

«Les amis du livre»

Aura Rossa ● ● ● ● ● ●

Va lo temps

de las confituras



Grizac, village du Bougès

Crédit photos:

Jacques Brès :
p. 9

Yannick Naeyaert :
p. 6, 11

famille
Van de Put :
p. 8

Jacques Mauduy :
p. 10

Alain Rigaut :
p. couverture, 5

Françoise Cros :
p. 6

Archives
départementales :
p.12

André Rival :
p. 21

Odile Rival :
p. 15-16,24

Jean Camus :
p. 13

Jean et Nicole
Mégard :
p. 13-14, 16

Jean-Pierre Allier :
p. 19-20

Conseil Général :
p. 22

Roland Jaffuel :
p. 22

Emilie Reydon :
p. 4, 17-18, 46

Alain Pantel :
p. 25-27

3- Edito

Mesure et démesure

4- Brise municipale

Mot du Maire

Nous devons tous cultiver notre jardin

5- Dans l'œil du cyclone

Grizac, village du Bougès

13- Bise Art-Blizart

Jean Mégard

17- L'air de rien

Festival des métiers d'Art

Le nom des rues de la commune de Fraissinet de Lozère

21- Vent debout

PNC : élection du président

23-Tourbillon

Le bilan et les projets de l'association «Les amis du livre»

25- Aura Rossa

Va lo temps de las confituras

28- Tempête de délibérations

48- En coup de vent

Brèves

Projet ado



**LE VENT
DES
BANCELS**

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction:

Catherine Aufour - Héling, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/ n°

Abonnement à l'année
(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien :
25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
"Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

Mesure et démesure

Samuel, mon frère aîné, habite « Les sapins », la maison héritée de nos grands parents dans le canton de Genève en Suisse. Un demi-hectare, des grands arbres anciens, un potager entretenu par une voisine. Lors d'un récent séjour chez lui nous avons quitté tous deux pour nous dégourdir les jambes son havre de nature, une dizaine de petites villas autour de la sienne. À cent mètres au nord de la maison, le terrain d'aviation de Cointrin Genève. A certaines heures de la journée il décolle un avion toutes les 3 minutes. Entre l'aéroport et la villa du voisin, une route à quatre voies et un tram récemment aménagé. Une rangée d'immeubles de bureaux de quatre étages se construit au bord de cette route. A cinquante mètres au sud, la ligne de chemin de fer ; à 300 mètres à l'est, l'autoroute de contournement de la ville et une seconde ligne de chemin de fer.

Quand on débouche du chemin dit des « coquelicots » qui accède aux sapins, ce sont quatre grands immeubles à usage administratif de plus de dix étages de béton et de verre qui nous barrent l'horizon dont deux en construction. Et lorsqu'on contourne ce premier rempart, un énorme chantier se présente : IKEA construit sur une dizaine d'étages un magasin nouveau.

Démesure : le monde des affaires, des transports, des assurances, des finances, plante ici ses villes, ses équipements monumentaux, monstrueux, écrasants. Ce qui se passe ici est décidé ailleurs dans le monde. Dans ces grosses boîtes, les forces qui conduisent le développement actuel gigantesque, déploient leur puissance.

En descendant tous deux un des nombreux escaliers déserts qui relient tous ces niveaux bétonnés, j'ai soudain eu la vision de notre existence cévenole : nos communes de moins de 200 habitants, les manifs pour défendre les écoles, la poste, l'intransigeance de nos Robins des bois. Quel contraste !

Diverses pensées me sont venues alors, parfois contradictoires :

D'abord quelle chance avons-nous ici de profiter d'un environnement social et économique encore en grande partie à la mesure de l'homme, de choisir à quel rythme nous voulons vivre. Le mode de vie rurale que beaucoup d'entre nous ont choisi, près de la nature, n'est pas toujours tendre, il peut imposer à certains d'entre nous une existence précaire. Mais on garde l'impression lorsqu'on regarde autour de soi que chacun sait ce qu'il veut faire de sa vie et peut s'y appliquer.

Le second sentiment qui m'a traversé ce jour-là est plus dévastateur : devant cette démonstration de moyens, de richesses, de mobilité, de communication mondiale, fébrile et puissante, j'ai douté de notre capacité à résister suffisamment. En restant dans nos montagnes, ne nous cachons-nous pas la violence du développement moderne porté par les puissances d'argent ? Dans ce qui nous pousse à rester dans notre « îlot de verdure » quelle est la part de la protection et celle de la résistance ? Nous expérimentons une existence à la mesure de l'homme, avec la volonté de ne pas en faire une fuite individuelle, mais avons-nous quelque moyen pour égratigner le modèle dominant ?

La génération de 68 - dont je fais partie - avait la certitude qu'en bousculant les pouvoirs en place et leurs lois, elle fondait une société nouvelle. Nous sommes plus réalistes aujourd'hui, plus conscients de la complexité des choses. Mais nous sommes aussi sans doute plus nombreux engagés, militants du quotidien, promoteurs d'une nature mieux protégée, d'une existence plus saine, d'une société plus juste et plus solidaire.

Et puis la communication planétaire nous montre l'immensité du chantier, l'échelle à laquelle il faut réfléchir et agir, mais elle nous révèle aussi qu'il y a partout des gens qui œuvrent pour un développement à la mesure de l'homme et au service de tous.

Samuel et moi déambulons tous deux dans cette banlieue genevoise comme certains personnages de Sempé égarés dans leur ville. Nous caressons au passage la tête du petit bouc Hercule du voisin portugais qui, au milieu d'un « foutoire » de récupération de matériaux divers, élève aussi quelques poules, un chien et un chat.

« Depuis l'ouverture du chantier, dit mon frère, nous avons plus d'oiseaux qu'avant au jardin, IKEA a abattu les arbres d'un domaine ; mais il paraît qu'ils vont en replanter sur le toit ».

■

Maurice Jeannet

Grizac, c'est ce village situé à l'ouest de la commune – cinquante habitants en 1936, un ou deux en 1975 – à 9 km du Pont-de-Montvert en suivant la route; beaucoup moins en empruntant l'ancien chemin par la Pierre plantée, ce menhir érigé sur le plateau. Le sentier descend en direction de L'Hermet pour atteindre le petit ruisseau où un pont rappelle qu'une voie carrossable inachevée aboutit là. Il suffit de l'emprunter pour rejoindre le Pont, à 4 km.

Grizac a connu au XX^{ème} siècle une vie paisible et laborieuse avec ses heurs et ses malheurs. Chacun ici, paysan modeste ou plus aisé, possédait un cheval ou un âne et souvent une paire de bœufs. Le village eut de longue date une école : catholique, publique ou laïque. Son histoire est riche, tantôt tourmentée, tantôt sereine.

Aujourd'hui, Grizac s'honore de la présence de 15 à 17 résidents ; davantage à la bonne saison. Appelés ou non à se rencontrer, ils viennent de divers horizons.

Grizac, village du Bougès



1710 : « Lettre de M. LAVAL curé de Grizac à M. DOYZE commandant des troupes du roi au Pont-de-Montvert au sujet de l'envoi d'un père carme de Mende chargé de célébrer la messe. » Archives départementales de la Lozère G. 903.

« À Mende le 6 juin 1710. J'ai été prier le père prieur des Carmes de donner un religieux pour aller dire la messe pendant ces trois mois, en attendant de trouver un prêtre qui trouve notre vin à son goût et qui ne manque pas de parole comme a fait le sieur GLEIZE ; Jacques aura soin de lui fournir des vivres nécessaires et de le loger. Signé LAVAL. »

Sous Louis XVI : un TE DEUM chanté à l'église de Grizac.

En 1781, le comte du Périgord adresse une lettre aux consuls de Grizac. Écrite à Montpellier le 9 décembre, elle transmet l'ordre du Roi Louis XVI demandant que l'on célèbre partout la victoire des troupes françaises sur les Anglais commandées par le général LA FAYETTE aux côtés des Américains et qui a abouti à l'indépendance des colonies anglaises d'Amérique.

« À Montpellier le 9 décembre 1781
À messieurs les consuls de Grizac

Le Roi, ayant, messieurs, donné ses ordres pour que le « Te Deum » soit chanté dans toutes les églises de son royaume, en actions de grâces des avantages que ses troupes combinées à celles des Etats-Unis d'Amérique ont remportées sur les Anglais, vous voudrez bien assister à celui qui sera chanté dans votre communauté, faire faire des feux de joie et donner toutes les marques de réjouissances publiques, usitées en pareil cas.

Je suis messieurs, entièrement dévoué à vous.

Le comte du Périgord »

Le dernier curé : Claude DURAND, né à Colobrières, paroisse des Bondons, emporte avec lui l'image de ces prêtres chargés de maintenir contre vents et marées la place de l'Eglise dans cette partie du Gévaudan fidèle à la religion réformée.

Voici le texte écrit de la main de l'abbé Claude DURAND en 1791 et qui lui valut bien des déboires. Il s'agit du serment exigé par le Nouveau Régime, mais assorti d'une réserve personnelle !

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roy, et de maintenir de tout mon pouvoir, en tout ce qui est de l'ordre politique, la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy ; exceptant formellement les objets qui dépendent ou dépendront de l'autorité spirituelle de l'Eglise. »

Il dut quitter Grizac et poursuivit sa carrière ecclésiastique notamment à Ispagnac et à Mende où, devenu chanoine, il décéda à 89 ans.

Propriétaires successifs des anciens biens ecclé- siastiques de Grizac

1813-...

Jean SERVIÈRES, juge de paix au Pont-de-Montvert pour les numéros de parcelles situées à gauche du chemin.

Jean BRAGER pour la partie à droite.

1904-1941 : Famille ATGER.

1904 : Adrien ATGER, époux de Virginie BOISSIER, instituteur retraité résidant à Florac, transmet ce bien en donation partage à ses deux fils : Albert ATGER et Arthur ATGER le 14 août 1904.

1940 : Arthur Joseph ATGER reçoit le bien en succession de son frère Albert décédé le 13 janvier 1940, intestat, sans héritier direct.

1941 : Arthur Joseph ATGER ancien notaire et dame Marie-Françoise VERGNOL son épouse, demeurant à La Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne) vendent le bien le 17 août 1941 à Jules Louis CHARDON pour le prix de 7070 francs.

1941-1949 : M. Jules Louis CHARDON docteur en droit, ex-intendant militaire et Mme Yvonne Antoinette TABOURDEAU son épouse demeurant à Paris avenue Pierre 1er de Serbie (16ème arrondissement) [...] ont donné procuration à M. BAFFIE Albert adjoint d'enseignement à la section technique du lycée CHAPTAL à Mende pour la vente de ce bien à la société civile du Foyer protestant dont le siège est à Alès (Gard), quai Jean JAURÈS. Prix 200 000 francs.

Désignation des biens : « L'entier corps de domaine que M. et Mme CHARDON [...] possèdent au terroir de Grizac et lieux circonvoisins [...] comprenant bâtiments à usage d'habitation et d'exploitation, cours, aire, jardins, prés, champs, bois, pâtures, terres vaines [...] »

Superficie d'environ 23 hectares, 9 ares, 25 centiares.

Du côté de la cure : les hauts de Grizac

« Paul de PLANTIER »

Il s'appelait Paul BOISSIER. Né à Grizac, il était le fils d'Olivier BOISSIER, qui avait vu le jour à Saint-Privat-de-Vallongue, et de Jeanne PLANTIER de Grizac.

Pol BOISSIÈ, c'était « Pol de PLANTIÈ » au quotidien. Avec son épouse Léonie, il s'installa comme fermier dans le haut du village, sur le site historique de l'église. Dès lors, pour tout le monde, ils habitaient à la cure.

Protestants, ils eurent leur cimetière familial, à quelques mètres de celui des habitants de Grizac, qui datait de l'ancienne paroisse.

Le presbytère avait été restauré en 1871 – si l'on se réfère au linteau – pour devenir une ferme abritée du vent du nord. Composée d'une étable-grange, une aile protectrice avait remplacé l'ancienne église disparue.

« Gai Soleil » prit ses quartiers à Grizac en juillet-août, alors le temple s'ouvrit à tous le dimanche.

Convention entre les habitants de Grizac et du Villaret

pour l'achat des chaises du temple (texte non daté)

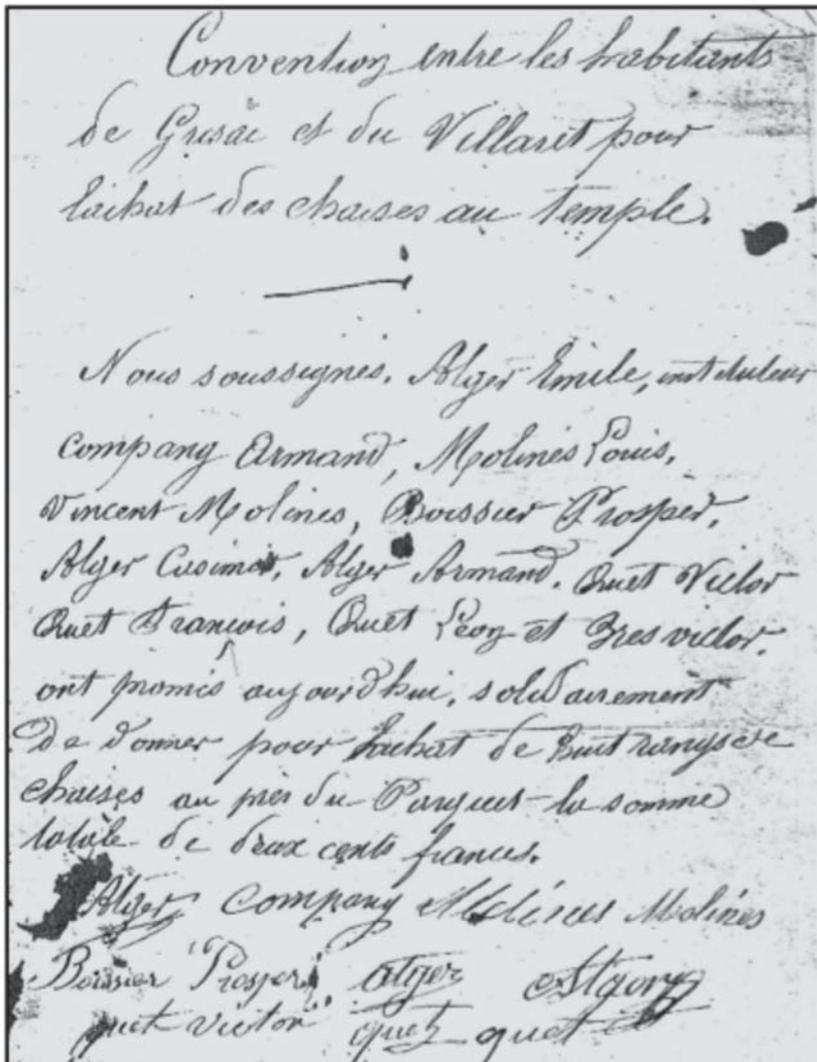
« Nous soussignés : ATGER Emile instituteur, COMPANG Armand, MOLINES Louis, MOLINES Vincent, BOISSIER Prosper, ATGER Casimir, ATGER Armand, QUET Victor, QUET François, QUET Léon et BRÈS Victor ont promis aujourd'hui solidairement de donner pour l'achat de huit rangs de chaises auprès du parquet la somme totale de deux cents francs. »

Chronique grizaquelle

Un village à l'eau précieuse

Les sources ? On pouvait toujours en rêver. Elles étaient rares à Grizac. Alors on avait creusé des puits : puits commun le long des chemins en haut avec sa noria ou plus bas en descendant vers le château. Et il y en avait dans les maisons ou dans les cours : chez COMPANG-BRÈS, chez COMBES ou bien ailleurs.

Plus tard, les citernes furent un recours : chez Louis BRÈS, à la colonie, chez MAZAURIC... Paul garde en mémoire le poids des seaux au bout des bras depuis la pompe là-haut jusqu'à sa maison au bas de la cour. « J'en ai charrié jusqu'à vingt ans ! » Donc jusqu'en 1949.



Quand un forage fut réalisé par la commune après qu'on eut écarté le projet d'amener l'eau du Bougès, quand le château d'eau fut construit sur le Fromental, il n'y avait plus que Louis au village. C'était en 1984. Cependant Rachel était là aussi pour longtemps, elle qui devint centenaire et qui passait l'essentiel de sa vie ici, hormis trois mois d'hiver.

Un nouvel enracinement

Une nuit d'hiver, seule âme du lieu, Louis avait été réveillé par un fracas d'enfer. Les pierres avaient pourtant émis des signes avant-coureurs : on ne les avait pas entendues. Il n'y avait plus de temple. Mais Rachel reviendrait chaque printemps. La vieille dame énergique et pieuse qui lisait la Bible avait vu arriver un jeune couple : avec Laurence et Philippe CHETAIL une nouvelle histoire commençait.

Un renouveau ?

Peuplé de 50 habitants en 1936, Grizac n'en a plus que 20 en 1954, et seulement 9 en 1968.

Quant à Emile l'instituteur, il était tenu par sa fonction qui lui assurait aussi un revenu appréciable.

ROUVIÈRE, son successeur à la tête de la propriété, n'allait pas ruiner la borio ! Toutefois, l'appel à la main d'œuvre extérieure se poursuivait. Mais au fond, qui aurait pu le seconder ? Le couple n'eut pas d'enfant, il fallait donc chercher ailleurs. Il employa un faucheur venu de la vallée du Tarn. Barrando, lui, descendait des Bondons avec son vélo, sa faux et sa musette. Il travaillait sans ménager sa peine. Seul un penchant pour le vin rouge pouvait l'éloigner de sa tâche : alors il dormait plus que de raison dans la grange. Quelques années plus tard, on le vit à L'Hermet, notamment chez GUIN dit lo Carrat. Un jour quelqu'un découvrit sur la petite route du Clap une lettre pour le moins surprenante : il avait décidé de donner son corps à la science. Il s'adressait donc à la faculté de médecine de Montpellier. Etonnant ! Que se passa-t-il au bout du compte ? Mystère.

Un animal récalcitrant

Quand ROUVIÈRE achetait du bétail à Florac, il prenait toujours un meneur. Cette fois, deux bœufs devaient être conduits à Grizac par Paul MAZURIC. Ce n'était pas facile de les faire marcher sur le bord de la route, ce que les gendarmes avaient beaucoup de mal à comprendre ! Une fois arrivé au-dessus de Salièges, un autre écueil se présenta : autant l'une des bêtes était docile, autant l'autre était récalcitrante. Elle avait une tendance fâcheuse à quitter le chemin jusqu'au moment où, brusquement, elle entra dans le bois. Que faire ? Paul choisit de revenir au village avec le seul animal raisonnable, laissant l'autre à ses divagations. Une fois arrivé, il alla vite avertir Ruben et Belton, ses aînés. Et c'est en compagnie de Louis BRÈS leur voisin que les deux frères allèrent à la rencontre de l'indocile... qu'ils ramenèrent. A peine si le propriétaire avait eu vent de l'incident.



Les mots de Mathilde

Elle aimait bien, dit-on, donner un surnom à l'un ou l'autre. Goût de la dérision ou simple vacherie : qui sait ?

Les années passèrent et bientôt on ne la vit plus au dehors. Était-ce cette boiterie persistante ou bien le désir de se retirer du monde ? Un témoin affirme ne l'avoir jamais vue dans le village. Enfant, Paul, au sortir de l'école, allait proposer des timbres antituberculeux au château : il remontait avec une petite pièce qu'il remettait à la maîtresse. « Aquò's lo dròlle de Firmin » annonçait la servante. Paul se souvient d'avoir vu quelquefois Mathilde penchée à sa fenêtre haute, criant à l'épervier qui s'apprêtait à fondre sur une poule dans le pré. C'était impressionnant : le cri du mouisset n'était pas plus aigu !

Il se souvient aussi de ces jeunes gens allant dire bonjour à Amélie la servante. Ils entrèrent au château. La conversation s'engagea. Soudain, on entendit une voix qui disait :

– De qué vólone aqueles gandards ? Vólone de ravitalhament ? – No, répondit la domestique, volo pas res ! – E bé, tan mièlhs ! répliqua la voix soulagée.

Traduction :

– Que veulent-ils ces jeunes gens ? Ils veulent du ravitaillement ?

– Non, ils ne veulent rien !

– Eh bien, tant mieux !

Les garçons se regardèrent, estomachés. Puis, tournant la tête, ils aperçurent dans l'épaisse pénombre un lit-clos fermé d'un vieux rideau. La voix venait de là, d'une présence immobile sous sa couverture en piqué : elle qui devait être tenue au courant de tout, malgré sa vie de recluse. Les jeunes gens eurent bien du mal à contenir un fou rire... qui éclata une fois franchi le seuil de la vieille demeure. Et là-haut, au bout du chemin, quelques Grizaquels se régalaient d'entendre ces garçons rejouer la scène à leur façon.

La fin d'une histoire

Dernière représentante des ATGER de Grizac, Mathilde s'éteignit le 22 septembre 1956 à l'âge de 94 ans. Joseph ROUVIÈRE dont l'âme avait tellement tracassé la mère du curé des Laubies quittait ce monde à la veille de ses 100 ans, le 22 octobre 1962.



Dormant près des ruches, entendrait-il encore ce bruissement montant vers le « château » le jour où un voisin prélevait pour lui ces savoureux gâteaux d'où glissaient des perles de miel ?

Récompensée pour son dévouement, la servante Amélie hérita du « château ».

Une écurie au Pont pour les chevaux de Grizac, les jours de marché

Les paysans de Grizac qui allaient au marché attachaient leurs bêtes dans une écurie située sous l'atelier de Prosper PELATAN le menuisier ou de son fils Robert : c'étaient CHAPTAL, COMBES, BOISSIER dit lo Curat parce qu'il habitait l'ancien presbytère, mais aussi Victorin BRÈS ou ROUVIÈRE. Il y avait là

des crèches ou mangeoires. Le portail était muni d'une chatière permettant, en cas de forte crue, d'équilibrer la pression de part et d'autre de l'entrée.

Des Grizaquels à Bellevue

À deux pas du Pont-de-Montvert, Bellevue est un lieu de négoce où le textile est roi. Nous sommes sous le Second Empire et Frédéric VELAY tient ses comptes dans la belle bâtisse bien située sur la route qui relie Alès à Mende. En dehors des tissus communs tels le coutil, la toile ou la percale, un choix d'étoffes délicates et des tenues enfantines à faire pâlir de jalousie de jeunes bourgeoises de la ville. Car ici la bonneterie destinée aux tout jeunes enfants suggère douceur et raffinement. Ainsi Victor ATGER de Grizac s'arrête-t-il à Bellevue pour prendre une commande

sans doute passée par son épouse : un petit col, un bonnet blanc brodé, des rubans ; mousseline, tulle et velours. Toujours à Grizac, Victor CABANES achète le 20 février 1860 un bonnet de taffetas, « arrêté avec Anaïs ». Quant à PLANTIER, il a commandé des fleurs pour sa fille, « données à Judith ».



Simone Cros Allier



À l'ombre des grands hêtres du mont Lozère, création de la sculpture de la cathèdre (siège réservé à l'Archevêque au centre et à ses deux assesseurs à ses côtés). Un travail d'une extrême concentration et d'une grande précision, réalisé à échelle réduite. Cette création a trouvé sa vraie dimension sous la forme du bronze définitif revêtu d'or (« or à la feuille »), installé dans le choeur de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence en l'an 2000.



Quand on expose, je suppose qu'on choisit ses lieux par rapport à leur esprit ou peut être à la proximité d'un public sensible à l'art...

Le public on le trouve. Il y a des opportunités, des gens très importants ont frappé à ma porte et m'ont aidé. Mais il n'y a pas une catégorie de personnes qui s'intéresse à l'art, c'est hétéroclite. L'art c'est quelque chose qui communique une émotion, c'est fait pour surprendre et si par hasard vous croyez bien faire à vouloir flatter pour faire plaisir, ça ne marche jamais. Alors moi je cherche, je crée ce que j'aime et je le propose.

Vous avez touché à l'art sous de multiples formes

Mon départ en peinture, ça a été un choix, une vocation. La peinture c'est un cheminement intérieur, un travail muet mais qui doit parler aux autres à travers le regard. J'ai d'abord beaucoup dessiné, notamment des modèles vivants à la grande chaumière. Un peintre a besoin aussi, à un moment donné, de faire de la sculpture. Ça repose de la peinture et ça redonne des idées pour faire de la peinture. Et si on sait dessiner, bien dessiner, alors on peut sculpter. On travaille avec de l'argile dans les ateliers puis on réalise en plâtre, mais bien sûr le

bronze est beau et durable et on est heureux si on peut faire des sculptures en bronze. Une sculpture, on se bat avec, on ne sait jamais la forme qu'elle aura finalement ; le fruit du travail, c'est qu'un jour cette forme prend vie. En architecture, j'ai pu faire des œuvres, en particulier dans le cadre du 1% sur la construction des banlieues en région parisienne et faire ainsi entrer l'art dans l'environnement quotidien...

Des œuvres, Jean Mégard en a beaucoup à son actif : de l'habillage d'un poteau à la création d'une fontaine, à l'animation de l'entrée d'un immeuble... Peintures, de galeries en galeries,

bas reliefs, sculptures de toutes tailles, ateliers d'art... Et dans la cathédrale de la ville d'Aix où il réside depuis 1958, une composition remarquable réalisée à l'occasion du jubilé de l'an 2000 : autel, pupitre, sièges et bancs mêlant harmonieusement acier, bois, pierre et bronze...

Je crois savoir que la nature a également beaucoup compté pour vous

Oui, avec mon épouse nous sommes fidèles au mont Lozère depuis 1951. Premier contact par le mas de la Barque. On était 7 ou 8 amis et parmi



nous, un pêcheur qui nous dit « pour midi, je vous ramène des truites pour le pique nique », un vrai régal... L'endroit nous a plu ; on y est revenu. C'était absolument merveilleux, un plateau avec le ciel qui tenait toute la place comme si on était dans le ciel, et puis l'eau, la rivière. C'était paradisiaque et puis les hêtres ... le granite... Pour un sculpteur, le granite c'est la solidité et en même temps la délicatesse.

Vous sculpez le granite ?

La pierre oui, mais je n'ai pas eu l'occasion de sculpter le granite

Bellecoste n'était déjà plus habitée toute l'année ?

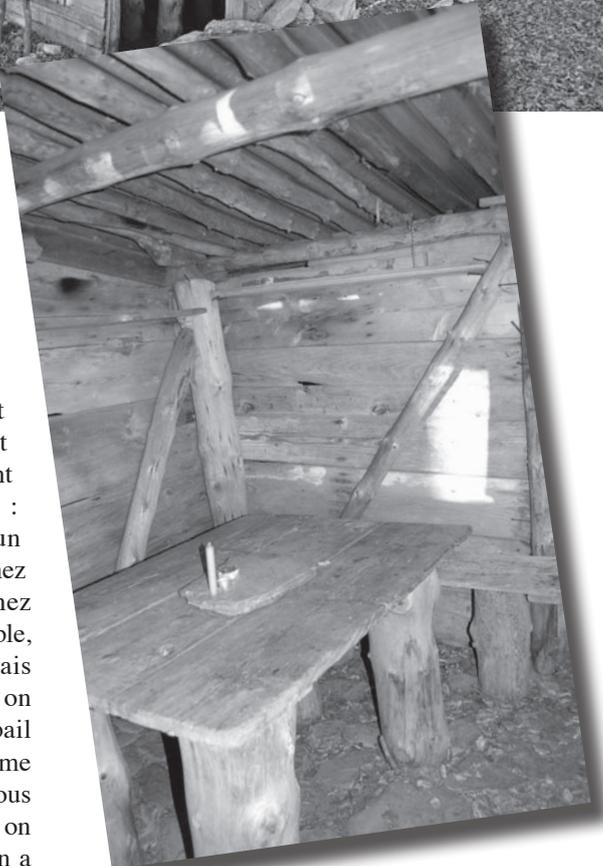
Non mais en été il y avait madame Vielzeuf et ses deux adolescents, Françoise et son frère, qui semblaient s'ennuyer. Madame Vielzeuf nous racontait son enfance. On campait dans le bois du Commandeur au bord de la Vérié. Chaque année, le garde forestier venait nous voir et voulait nous verbaliser, il sortait son carnet... Alors on lui disait : « on va aller voir votre ingénieur, comment s'appelle-t-il ? »... On allait le voir à Florac, nous deux, nos enfants et notre chienne. On rentrait, il voyait une famille... Alors, il disait « pour cette année, je vous fais une autorisation ». Moi je taillais mes racines de résineux et je les sculptais. Je me souviens d'une fois où je faisais une sculpture assez volumineuse en plâtre et Françoise est apparue. Elle ne me voyait pas et je l'ai entendue dire « ah que c'est beau ! ». Alors, qu'une enfant de 8 ans trouve beau ce que je faisais, ça m'a impressionné ! dans la forêt, comme ça !...

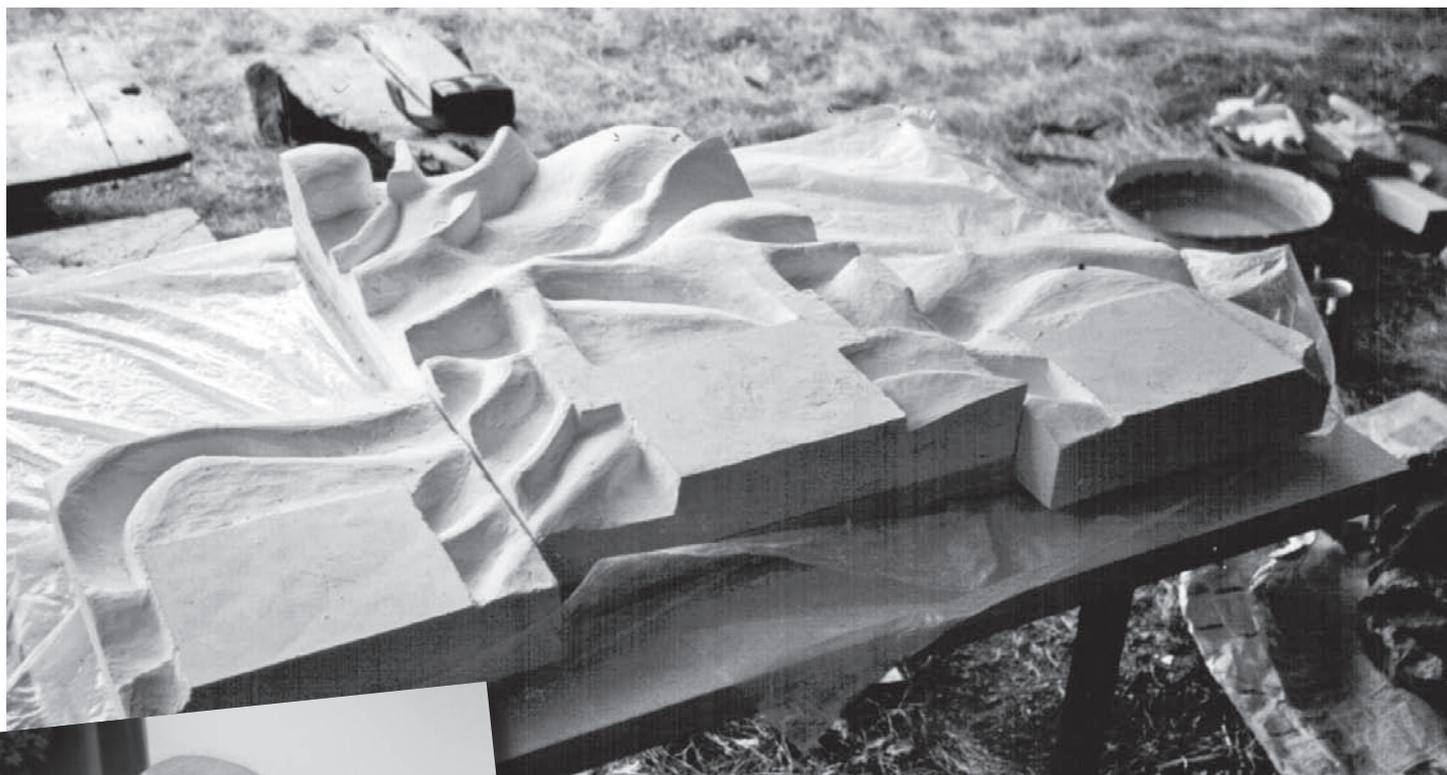
Et vous passiez là tout l'été ?

Oui, Nicole, mon épouse s'occupait des enfants, 4 ou 5 c'est à dire les nôtres plus leurs cousins. On avait d'abord fait un abri mais il y pleuvait dedans. La partie couverte l'était avec des troncs d'arbres, j'arrachais des mottes et je les retournais sur ces troncs, l'herbe en dessous pour que



l'eau ne rentre pas. En 1969, il est arrivé 3 ingénieurs, en traction avant. « Qu'est ce que c'est que cet abri ? dirent-ils . Nous : « On est là avec les enfants, c'est notre plaisir tous les étés et on a fait ça pour s'abriter de la pluie ». Alors ils ont dit « mais ça n'est pas autorisé ! » et puis finalement ils ont parlé entre eux et nous ont dit « c'est embêtant ». Alors nous : « Si vous pouviez nous vendre un petit bout de terrain, car on est chez vous et on aimerait bien être chez nous » - « Mais ça n'est pas possible, on peut quelquefois échanger, mais pas vendre ». Et ils ont ajouté « on pourrait peut être vous faire un bail emphytéotique de 99 ans et comme ça vous seriez tranquilles ». Ça nous allait tout à fait. Ils sont partis et on n'a pas eu de nouvelles. Alors on a défait la cabane.





●●● On a transporté tout le bois dans la 4L en traversant la Vérié par des gués qui n'existent plus, et on l'a reconstruite sur un terrain qui appartient au parrain de notre fille. De la route, même si on n'en est pas loin, on ne la voit pas ; les arbres nous protègent du soleil ; nous n'avons pas l'électricité mais nous avons de l'eau avec le torrent à côté.

Et toute la famille trouvait à s'occuper ?

Les enfants y sont venus tout petits. Quand l'aîné avait un an et demi, on lui avait fait un parc en bois avec des troncs d'arbres. Ils jouaient, on faisait des promenades, on faisait du vélo, on allait chercher des framboises et des myrtilles. Le torrent était une merveilleuse source de jeu. Ils reviennent encore aujourd'hui, c'était une histoire merveilleuse. Pour les courses on allait une fois par semaine à Villefort.

Et pour vous ce n'était pas de vraies vacances ?

Je travaillais mes sculptures, je cherchais les formes, je faisais les modèles en taille réduite.

C'était source d'inspiration d'être ici ?

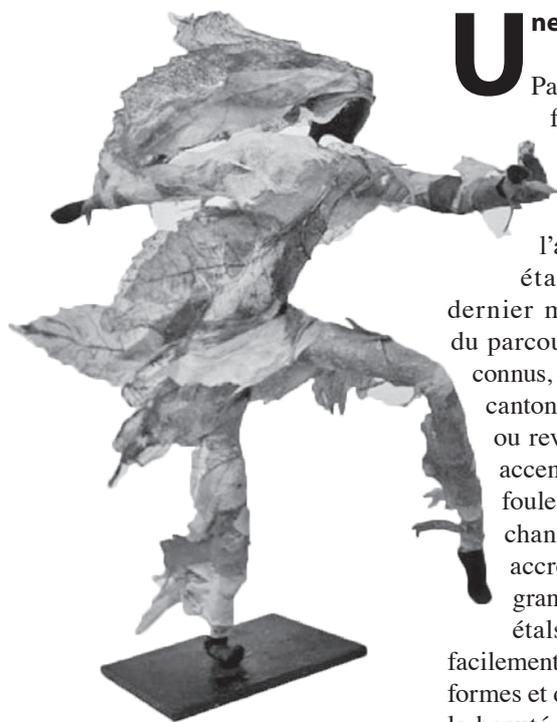
Oui parce que je suis bien ici, j'en ai besoin. Je ne peux pas toujours être dans mon atelier, il faut que je me ressente ailleurs. Ce qui est bien pour moi, c'est que je travaille ici aussi bien que dans mon atelier, je m'y sens aussi bien que chez moi. Il y a l'environnement et ça me renouvelle.

Alors, l'été, ne soyez pas surpris de croiser sur le chemin de terre, une 405 break pleine à ras bord. Monsieur et madame Mégard éprouvent toujours autant de plaisir à retrouver, durant toute la belle saison, la quiétude du mont Lozère cher à leur cœur depuis 60 ans.

■
Odile Rival

Festival des Métiers d'Art

Succès éclatant au Pont de Montvert pour le festival des métiers d'art. Une deuxième édition parfaitement réussie malgré la météo chaotique du samedi. Qu'importe, il en aurait fallu bien davantage pour ébranler la solidité de l'organisation et la motivation du public. En amont du bourg, un service parking pour régler les problèmes pratiques puis direction l'Office de tourisme, pivot de la manifestation. Le plan du village fait état de 55 lieux distincts, qui hébergent quelques 70 artistes et artisans, prêts à accueillir le public. Il ne reste plus qu'à laisser aller ses envies pour entamer la découverte des quartiers et des ruelles bordées de porches et de portails ouverts tels les magasins et échoppes d'autrefois... Garages et caves, anciennes étables révèlent voûtes et beaux murs de pierres, ... toute une histoire en filigrane derrière des étals passionnants et un véritable honneur pour les habitants que de les recevoir chez eux.



Une ambiance conviviale

Pas de bousculade malgré la foule présente, une foule très peu bruyante. Une ambiance tranquille de parcours d'un fanion à l'autre indiquant un nouvel étal que l'on découvre au dernier moment. Et tout au long du parcours, on croise des visages connus, des gens de la commune, du canton ou de bien plus loin, venus ou revenus pour l'occasion. Des accents étrangers fusent dans la foule, des vacanciers s'affirment chanceux de se trouver là, des accros d'art ont fait parfois un grand déplacement... Devant les étals la conversation s'engage facilement autour des matériaux, des formes et des couleurs... on apprécie la beauté, l'originalité, on vante la qualité...





Cros Allier et de Jacky Dedet et tirées par le Parc national des Cévennes ont permis de faire le lien entre des lieux, des métiers anciens et des personnages locaux, retraçant ainsi un pan de l'histoire du bourg. Et côté animations, le choix s'est porté sur des performances artistiques : concerts miniature de Marc et les ferrailleurs, solos dansés dans une grande robe de plâtre et entre des fils tendus, par la Cie Léopard des Bois, lecture « Œdipe, Antigone et la sculpture »... par la Cie l'Hiver nu... une sélection, concoctée par Séverine Parouty.

Une passion partagée avec les Italiens

L'association des métiers d'art en Cévennes (AMAC), à l'origine du festival, a grandi au contact des « grands frères » italiens de San Sebastiano Curone, organisateurs d'un réseau et d'un festival de même ordre. Des rencontres régulières et très riches, à la fois entre artisans et entre élus, nourrissent le jumelage des associations AMAC et ARTINFERIA qui date de l'an dernier. Une relation d'échange, de réflexion et de réalisation commune très positive, soulignée par Eva Roelofsen et Mattéo Bonafede, présidents des deux associations. Cette année, Sophie Pantel, maire du Pont de Montvert et Francesca Leddi, maire de San Sebastiano Curone officialisaient le jumelage des communes au moment de l'inauguration du festival. Sophie Pantel et Eva Roelofsen, très impliquées dans ce festival et très enthousiastes, saluaient la grande mobilisation des habitants et des nombreux bénévoles des associations. Elles remerciaient particulièrement Sylvie Van de Walle, cheville ouvrière du festival. Grand merci aussi à la dizaine de créateurs étrangers qui ont participé, aux financeurs : Région, Conseil Général, Europe (FEADER), et bien sûr, au public présent par milliers.



Voir mais aussi faire

Le top du top est indéniablement l'accès aux savoir-faire des créateurs. Initiation à la poterie, décoration sur céramique, création textile, broderie, fabrication de feutre, pliage de papier et confection de carnets précieux, dessin, aquarelle, gravure sur métal, création d'un bijou ou d'un stylo en bois, vannerie, dinanderie et autre sculpture en bois... La quarantaine d'ateliers proposés tout au long des 3 jours de festival et encadrés par les créateurs a fait rapidement le plein et amené des retours très positifs. Pour les adultes et les enfants, c'est le plaisir d'apprendre, un moment de partage et de découverte, mais également la joie d'emporter le petit chef d'œuvre réalisé.

Deux nouveautés au festival 2010

Judicieusement disposées dans les rues, une trentaine de belles photos anciennes en noir et blanc, sélectionnées dans les collections de Simone



Odile RIVAL



Pour info

Un site dédié au festival a été créé :

www.festival-metiersdartencevennes.org

Le nom des rues de la commune de Fraissinet de Lozère

Le conseil municipal de Fraissinet de Lozère a décidé, il y trois ans, de donner des noms de rues dans tous les villages de la commune. Cette décision a été prise sur pression de la Poste mais aussi pour des raisons de sécurité sanitaire. Il est vrai aussi que la multiplicité des familles de même nom (Folcher à Plaisance, Molines à Finialettes, etc.) entraînait des complications fortes pour les livreurs notamment.

Lors des débats citoyens organisés chaque été et dans le journal municipal, le conseil municipal a fait des propositions aux habitants. Dans chaque village, les discussions sont allées bon train et des contres propositions ont été proposées ; les appellations génériques (rue de la fontaine, du moulin, ...) ont été repoussées ainsi que les noms de personnages récents. Les appellations locales existantes ont été conservées et les appellations occitanes priorisées.

Le Conseil municipal a, fin 2009 (enfin !) validé définitivement les noms des rues mais aussi la numérotation proposée, leur positionnement (coordonnées GPS) et leur rattachement cadastral.

Trois ancêtres célèbres ont été mis à l'honneur :

- Placide Louis Chapelle, né à Rûnes le 28 Août 1842, est devenu évêque de Santa Fé et de la Louisiane puis

archevêque de la Nouvelle Orléans et délégué apostolique à Cuba, Porto Rico et aux Philippines. Il est mort le 9 Août 1905 d'une épidémie de fièvre jaune. Les papes Léon XIII et Pie X reconnurent formellement ses contributions au service de l'Eglise et à son rôle pacificateur.

- David Quet, dit « le petit Fraissinet » est un des premiers prédicants protestants. Il est né à Racoules en 1665.





Il participera à tous les rassemblements, participera à la bataille de Florac. Mais l'intendant De Basville, envoyé du Roi, finira par le capturer le 2 juin 1690. Il sera pendu sur la place de la Comédie à Montpellier le 17 juin 1690 après avoir avoué sous la torture avoir participé au rassemblement de la Can de l'Hospitalet.

- Paulin Daudé est né à Rûnes le 17 janvier 1862. Son père était alors maire de Fraissinet de Lozère. Brillant avocat il fut nommé au barreau de Mende. Il créa le journal Croix de Lozère devenu aujourd'hui Lozère Nouvelle. Il fut élu conseiller général et maire de Mende, député de la Lozère en 1898 contre le député sortant Xavier Bourrillon sous l'étiquette républicain modéré, puis réélu en 1902 jusqu'en 1906 où il devient sénateur de la Lozère et réélu à ce poste jusqu'à sa mort en 1928. Il défendit la ruralité et se battit pour la réhabilitation de Dreyfus.

Ce travail important se révèle aujourd'hui très intéressant pour la gestion municipale (rattachement des compteurs d'eau à une adresse, ...). Le conseil Municipal va maintenant procéder à la pose des plaques de rues et les habitants ont été conviés à apposer leur n° de maison.

Les (jolis) noms des rues : Rue David Quet, Chemin de la Rancareda, Chemin del Cròses, Chemin de Manubert, Route du Ron de Montal, Rue de la Font Catada, Rue des Fraïsses, Chemin del Grand Champ, Chemin del Cròs de Palhassa, Chemin dels Ôrts, Chemin del Champ Ferièr,

Chemin dels Pradets, Quartier de la Crotz de Runes, Route de Ron Musèl, Chemin de la Font del Pic, Chemin de l'Oultre, Chemin Placide Louis Chapelle, Place de la Fontaine, Rue du Prince, Rue Paulin Daudé, Rue del Cantonnièr, Chemin del Ron du Chastel, Route de Palhassa, Chemin du Courtet, Chemin du Coulet, Chemin de la Dralha, Chemin de la Bugada, Quartier de Malasanha, Mas des Clauses, Route du Viala, Rue de l'Ensolhada, Rue du Pré du Moulin, Rue du 11 Novembre, Rue du 19 Mars 1962, Quartier Plaisance, Chemin de la Destourbe, Quartier et Zone Artisanale du Serre.



Jean-Pierre ALLIER

Bilan et projets de l'association «les amis du Livre».

«Parce que la lecture est une amitié» Marcel Proust



Un des objectifs de "l'association les amis du livre" est de créer des rencontres autour de la lecture et de l'écriture, d'être un passeur de mots, un découvreur de livres. Toutes ces rencontres conviviales sont sa raison d'être. De cette volonté de donner envie de lire et d'entendre sont nés plusieurs événements grâce à l'action incisive et discrète de ses membres et l'aide continue de ses bénévoles.

qu'on déguste en commun. Il suffit de faire parler le livre de vive voix pour mieux le vivifier et laisser jaillir le texte, rien que le texte. Citons à ce propos notre pape de la laïcité Jules Ferry : "Il ne sait pas lire celui qui ne fait pas aimer le livre qu'il aime, celui qui n'a jamais lu que pour lui-même tout bas, à la hâte." Nous aimerions poursuivre ce travail sur l'oralité en organisant ce prochain semestre un nouveau cycle de lecture.

écouter Marguerite Duras lue par Violaine Vérité.

Outre la gratuité des lectures proposées, la fréquentation a largement dépassé nos espérances. Ce succès a conforté dans nos esprits la place que peut occuper la lecture publique, la rencontre poétique, quand elle se crée en lien avec des professionnels. La poésie devient alors un porte-voix formidable.

"Le livre t'inspire, la télévision t'aspire."
Tiré de "Mots de tête" de Paul Carvel

L'atelier d'écriture initié voilà un an et demi a continué à germer et produire ses fruits. De nouvelles arrivées ont été enregistrées, en espérant que le petit cercle s'agrandisse encore. La première séance de l'année débutera le 3 novembre et se poursuivra jusqu'en juin, à raison d'un rendez-vous par mois.

"Il n'y a vraiment que deux choses qui puissent faire changer un être humain: un grand amour ou la lecture d'un grand livre."

Tiré de "Le Pilon" de Paul Desalmand

Rappelez-vous début avril, par une après-midi lumineuse, nous avons eu le bonheur d'accueillir la compagnie Tuchenn qui a arpenté en charette à bras les rues du Pont et fait résonner la poésie.

L'après-midi commença dans le petit jardinet au-dessus de la truite enchantée où environ 60 personnes dont une vingtaine d'enfants et quelques chats du domaine, se sont retrouvés pour se masser autour du guide Bernard Collin qui les a conviés à un voyage dans le désert. Ensuite la charette à Bras fit bivouac sur les quais ensoleillés. Ce fut au tour de Michaux, Rimbaud, Pessoa, Jehan Rictus, etc... dont les textes et les voix se sont fait écho devant un auditoire d'une bonne centaine de spectateurs emportés par la fougue et la poésie de nos bateleurs célestes. Le soir enfin, une quarantaine de personnes se sont retrouvées au foyer logement pour

Fort de cette réussite, l'association aimerait lancer une dynamique autour d'un week-end Slam (voir définition). Le Slam est une forme d'expression récente, c'est avant tout un lieu de veillée où on se retrouve et où chacun peut prendre la parole pour lire, chuchoter, réciter, déclamer, haranguer. Le slam cherche d'abord à donner la parole à toutes et tous.

Pour ce qui est de la prochaine rentrée littéraire, dans le cadre du festival "Bruits de page" organisé par la Bibliothèque Départementale de Prêt qui se déroulera cet automne et qui a pour thématique la famille et l'intergénérationnel, nous accueillerons le vendredi 9 octobre à 20h30 à la salle Cinéco la projection du film documentaire "Lettre à ma mère" de Joëlle Van Effenterre.

"Les mots sont des fenêtres, des portes entrouvertes dans l'espace; je les devine à la pression de nos paumes sur elles, aux empreintes qu'elles y ont laissées."

Edmond Jabès

Partant de l'idée que lire pour les autres et avec les autres agrandit à la fois notre esprit et notre curiosité, l'association, soucieuse de créer des rencontres et de faire écho aux textes produits pendant l'atelier, a organisé l'hiver et le printemps derniers deux lectures publiques enivrantes, l'une à l'Hôtel des Cévennes, la seconde au Foyer Logement, ayant pour thème la gourmandise et le vin. Le sens et l'émotion qui naissent de la lecture à voix haute dépasse largement la lecture silencieuse et intime. Elle facilite le relais des livres, ce n'est plus alors un texte mort, silencieux



"Apprenez qu'un livre ne donne jamais ce qu'on en peut attendre. Il ne saurait être une réponse à votre attente. Il doit vous hérisser de points d'interrogation."
Tiré de "Le rappel à l'ordre" de Jean Cocteau



Qu'est-ce que le Slam ?

Définition :

"Le Slam est une forme d'expression qui donne la possibilité à tous de dire de la poésie à l'occasion de soirées organisées dans des cafés et des lieux publics. Que ce soit lu, récité ou improvisé, le slam correspond à un moment au cours duquel on peut dire n'importe quelle forme de poésie. C'est une poésie de l'instant qui n'a pas vocation à dépasser le cadre de cet instant. La scène Slam est un lieu de vie, de pensée, de réactions spontanées. Un lieu de croisement aussi, d'expérimentations. Le slam rend possible à l'occasion de la déclamation d'un poème, la reconstitution d'un tissu social aujourd'hui mis à mal par tout ce que notre monde fabrique d'inégalité, de violence et d'incompréhension. La scène slam est la tribune de la liberté d'expression, à la fois lieu d'écoute et de rassemblement, de déclamation et de tolérance."

Dans ce documentaire, la réalisatrice, cherchant à se réconcilier avec les siens et avec elle-même, revient sur ses relations familiales, et en particulier sur ses relations avec sa mère.

Pour lancer la dynamique Slam, toujours dans le cadre du festival "Bruits de page", nous accueillerons également l'association "A toi d'voir" qui proposera un atelier Slam le mercredi 13 octobre à 18h30 à la salle Cinéco.

Parlons enfin de la bibliothèque qui devrait être rénovée cet hiver. Cette rénovation sera porteuse, nous l'espérons, d'un nouvel élan. Faire de ce lieu un espace pour tous de rencontres et de découvertes avec le livre, c'est la mission des bibliothèques. En faire aussi un lieu d'écoute et de création insolite,

un lieu de veillées et d'éveil, un lieu de convivialité des mots, de dépaysement textuel et de lecture festive, tout ça ne peut relever que du domaine associatif. Les forces vives ne seront pas de trop pour nous rejoindre dans ce rêve collectif d'un livre où toutes les pages seraient le miroir de tous et de chacun.

■
Christophe Blangero



Qualquas fruchas encontradas dins los vergièrs

- Lo pom o la poma (la pomme)
- La pera (la poire)
- Lo codonh (le coing)
- L'albrecòt (l'abricot)
- La cerièra (la cerise)
- La pruna (la prune)
- Lo persec, la persèga o lo passegre (la pêche)
- L'irange (l'orange)
- La mandarina (la mandarine)
- Lo limon (le citron)
- La figa (la figue)
- Lo calindron roge (la groseille)
- Lo calindron negre o cassís(le cassis)
- Lo rasim (le raisin)
- La nosa o la notz (la noix)
- L'ametla (l'amande)

Qualquas fruchas salvatjas:

- L'avelana (la noisette)
- La majofla (la fraise sauvage)
- La cabròla, la fragosta o l'ampon (la framboise)
- L'airaret , o la mirtilha (la myrtille)
- L'avajon , l'avairon (l'airelle rouge)
- L'amora (la mûre)
- L'arboça (l'arboise)
- L'agarencha (l'églantine)
- La castanha (la châtaigne)
- Lo prunèl o la prunèla (la prunelle)



Recepta per la tarta de mirtilhas avalorada per la còla del VDB 87

Per doas tartas de 26 cm o d'una belassa de 35 cm

Dins un boita «Tuperware» o similara:

– Preparar: 300g de farina, 50g de sucre, 100ml d'òli, 100ml d'aiga calda.

– Barrar la boita e brandussar per far lo mescladis

Aprèp:

– Desplegar la pasta amb un rotlèu de pastissier puèi la dispausar dins lo mòtle.

– Coire a blanc; la pasta dèu estre un pauc daurada.

A la sortida del forn, despartir los airarets fresces o conglaçats e i esterpar un paqueton de «Nappage per tarta» (la trobarètz dins las boticas a costat de la levadura).

Quora passarètz a taula per la tastar, doblidatz pas un bon vinòt coma lo de las vendimias tardivas.

Fraissinet conseil municipal du 6 avril 2010

Tous les membres du conseil présents + Dominique Delmas Secrétaire de mairie, Secrétaire ; Gilbert Roure. Approbation unanime du compte rendu de la séance précédente.

- Taxes : elles sont maintenues au même taux (pas d'augmentation).

- Subventions pour les associations 3980 € :

amis du livre 500,00, Accrochés 400,00, passe montagne 600,00, Comité des Fêtes La Brousse 400,00, Comité des Fêtes Le Pont 150,00, cinéco 130,00, Foot 200,00, CUMA 200,00, Arbre seul 100,00, AOC châtaigne 100,00, Asadfc1 1 200,00.

- Budget primitif 2010 : fonctionnement 418 500 € Investissement 436 000 € Budget de l'eau 2009 en Fonctionnement Recettes : 24 000 € Dépenses : 17 000 € Pour 2010 : 25 000 € en dépenses et recettes

- Chemin des Clauses : Il faut monter un programme touristique puis contacter les financeurs. Il faut régulariser la voie pour qu'elle soit communale partout. Il faut refaire les passages canadiens. Sur cette proposition (coût de 70 000 €), les conseillers sont pour ce projet sauf deux abstentions sous réserve d'obtenir 70 % de financements et une participation des maîtres des lieux. Une majorité du conseil trouve que c'est une grosse dépense pour la commune mais il faut bien faire quelque chose une bonne fois pour toutes.

- Courrier reçu des habitants du Viala en recommandé. Après lecture des différents courriers (courrier du sous préfet, réponse du maire approuvé lors du dernier conseil, courrier des habitants du Viala (Benjamin Chapelle a fait signé une pétition sur le déneigement du Viala) . Le Conseil décide de réunir les signataires en septembre pour la prochaine période hivernale.

- Divers : Pour le bassin de la Brousse il faut changer un compteur. Au bassin du coupe pression il faut changer un flotteur. Faire placer 1 robinet au réservoir de la Brousse pour les analyses. Refaire le mur qui est tombé devant l'école de la Brousse chez Jean-Paul Boissier, reprendre le parapet devant chez Eugène Durand et l'étanchéité du lavoir.

- Peindre les volets de l'école de la Brousse et de Fraissinet (à demander à Bénédicte).

- Le sentier du Viala et la prise d'eau de Fraissinet seront nettoyés par les contrats verts.

- Relancer Groupama pour le crépi de la mairie. (garantie décennale).

- Meshnet est venu pour l'emplacement des antennes pour Fraissinet (sur église) et la Brousse (au bâtiment agricole de Thierry).

- Le Maire demandera à TPCR le coût pour épandre le tout venant et le compacter sur des chemins de la commune (Mallevrière, Coulet, chemin du Mont Lozère et à Runes).

- Validation définitive du Logo.

Fraissinet conseil municipal du 26 mai 2010

Présents :

ALLIER Jean-Pierre, BJORNSON LANGEN Nils, COMMANDRE Paul, COMMANDRE Yves, DURAND Eugène, GALZIN FOLCHER Christelle, MAZOYER Thierry, MOLINES Dominique, ROURE Gilbert, Excusés : THOYER Jean Marie. LION Marie.

Secrétaire : Yves Commandré

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

- Mariages : de Olivier Commandré et de Lyne Velay. Le maire est présent ; de Françoise Durand et de David Roche des Sagnes le 17 juillet 2010. Là, par contre, ni le maire, ni les adjoints ne sont disponibles. Le conseil charge un conseiller Eugène Durand de procéder à ce mariage.

- Yves Molines souhaite construire sur la commune et demande des explications au conseil. Après débat, il est convenu qu'avant toutes choses Yves va demander à plusieurs propriétaires privés s'ils acceptent de lui vendre un terrain.

- Lancement de devis de travaux : Pour le mur du Viala la consultation est lancée par le pôle territorial de Florac. Un dossier sera envoyé à Auburtin, Rouméjon, Chapelle et Rampon.

Pour le mur de Plaisance la consultation est lancée par le pôle territorial de Florac. Un dossier sera envoyé à Auburtin, Rouméjon, Durand, Chapelle et Poudevigne.

Pour la porte du garage de la Mairie un devis est demandé

à Plouviez Philippe, Plagnes Laurent, Yotte René et Chapelle Benjamin.

Il est demandé un devis pour un colombarium à Batifol, Cabanel et Garimond.

- Mise en souterrain des réseaux : suite aux inondations en Charente le projet est décalé en 2012.

- Ramassage scolaire : une enquête est menée pour connaître réellement le nombre d'enfants concernés.

- Le maire va faire nettoyer la zone à conteneurs à Runes.

- L'entreprise Rouvière doit réaliser quelques travaux (piste d'accès à la STEP de Fraissinet, réparation d'une fuite à Finialettes, mise en place de coupes jets aux captages de la Brousse et réparation du flotteur qui se remplit d'eau au bassin intermédiaire avant le réservoir de la Brousse, viabilisation des maisons du Viala...).

- Il est demandé à TPCR le bouchage des nids de poule et des devis d'aménagement de chemins ruraux.

- Le SDEE doit intervenir en juin au pré du moulin et à Plaisance pour compléter l'éclairage public.

Fraissinet conseil municipal du 6 juillet 2010

Présents : ALLIER Jean Pierre, BJORNSON LANGEN Nils, COMMANDRE Paul, COMMANDRE Yves, DURAND Eugène, GALZIN FOLCHER Christelle, MAZOYER Thierry, MOLINES Dominique, ROURE Gilbert, THOYER Jean Marie.
Absent : LION Marie.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2010

- Haut débit : Il y aura un relais sur l'église de Fraissinet et un à la Combe (prés du bâtiment agricole Mazoyer) à la Brousse. Un relais principal sera mis sur un pilône DIR Massif Central sur le Bougés.

- TNT : Le relais de Manubert n'est pas équipé à ce jour (93 % des lozèriens reçoivent déjà la TNT), on fera l'état des lieux (rateaux ou paraboles existantes) sur la commune pour une nouvelle discussion en 2011 (la télévision analogique subsiste au moins jusqu'en novembre 2011).

- Lignes téléphoniques : Panneaux répétitifs de 5 jours à un mois, courrier sera envoyé à Pays Cévennes pour une intervention groupée sur le pays vers France Telecom.

- Délibération prise pour céder un morceau du sectionnal de Racoules à Geneviève Molines, morceau qui faisait partie de sa parcelle sur l'ancien cadastre

- Achat du terrain à Alain Molines au Pont sans eau (4800 m²) et location gracieuse par bail emphytéotique de 3 fois 30 ans à la CUMA d'une partie (3840 m²).

- Taxe de séjour : Beaucoup de délibérations prises à Pays Cévennes. L'état des lieux a été refait et optimisé. Le prix et le temps d'occupation seront celui du début et le versement des sommes aux communes sera effectif ainsi que la dotation de 10 000 € à l'OT du Pont.

- La livraison à soi même des logements de la Brousse a été votée.

- Les analyses d'eau sur Runes et la Brousse sont bonnes avec un PH qui s'approche du neutre de plus en plus (6.3 et 6.4). Une javellisation des captages et circuits a été effectuée à Runes et sur la Brousse. Des analyses sur 250 critères (1 fois tous les 3 ans) ont eu lieu à la

Brousse et sont bonnes.

- Attribution des marchés à l'unanimité

- Mur de Plaisance : Poudevigne 9350 €

- Mur Le Viala : Chapelle 10485 €

- Portail de l'école : Plagnes 2651 €

- Columbarium : Cabanel 2340 €

Le règlement du cimetière est modifié en insérant la possibilité d'acheter une niche funéraire pouvant contenir 3 à 4 urnes pour 500 € (unanimité)

- Ramassage scolaire : Il y a plus d'enfants concernés que l'an passé (11 enfants), contact a été pris avec le Conseil Général pour l'organisation des tournées.

- Projets touristiques : Un PER (Pôle d'Excellence Rural) a été lancé par plusieurs pays des Cévennes et la Région, Fraissinet a proposé deux projets, des chalets d'hébergement touristique au Pré du moulin (étude du pays des Cévennes en attente) et un chemin touristique Runes – Les Clauses – la Brousse .

- Panneaux routiers complémentaires à Runes et au carrefour de la Brousse acceptés par le Conseil Général. Par contre il nous propose de payer le béton pour bétonner le fossé sur la RD998 au dessus du Pré du moulin. Cette proposition du conseil général est inacceptable pour la commune.

- Réalisation et mise en place de panneaux d'information touristique a l'entrée des hameaux : une commission avec Nils, Jean Pierre, Marie et Yves travailleront sur le sujet.

- Nom des rues et n° : Décision prise de mettre le nom des rues sur des ardoises peintes, Christelle se charge de trouver des petites mains pour tenir les pinces. Il est décidé que les propriétaires auront à charge de mettre le n° qu'ils choisiront eux-mêmes. Une lettre d'information sera envoyée avec le rappel de l'adresse, le

relevé des compteurs d'eau, l'information sur les n° de rue et le journal municipal.

- Apéro-débat : Il aura lieu à Plaisance le mardi 3 août. De 18h30 à 19h recueil des propositions, suggestions et doléances puis à 19h apéro débat.

- Maison de Marie : Attente prochaine de la réponse du conseil Général.

- Levée du droit de préemption votée pour la vente de la parcelle C507 à Plaisance.

- Economie d'énergie : On regarde comment mettre des systèmes de baisse de lumière la nuit et on fait le point sur des candélabres que l'on pourrait éteindre l'hiver.

- Opération « porte ouverte des fermes » organisée par les agriculteurs avec repas à la Brousse avec visites et dégustation organisée par l'association « Bœufs de Pâques »

Pont de Montvert conseil municipal du 18 février 2010

Présents : Mmes CAYRAC Rachel —BRES Maryse -PANTEL Sophie – MM DOUCHY Albert – FOLCHER François – FOLCHER Frédéric – JAFFARD Alain – LAURENT Yves Elie – PLAGNES Maurice.

Excusés : Mmes DESNAUD Delphine– PANTEL Catherine

Secrétaire de séance : Mme Maryse BRES

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

Approbation des Comptes de Gestion et Compte administra-

tif 2009 :

- Approbation des comptes de gestion de la Commune et du Budget de l'eau

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la commune.

A l'unanimité, le compte de gestion est approuvé.

- Vote des comptes administratifs de la Commune et du Budget de l'eau

Madame le Maire laisse la parole à M. Alain JAFFARD et sort de la salle.

Ce dernier présente le compte administratif au Conseil municipal.

À l'unanimité, le compte administratif est adopté.

Madame le Maire revient et remercie le conseil municipal. Elle rappelle qu'elle ne doit pas être présente lors du vote du compte administratif car celui-ci reflète la gestion du maire.

Le Conseil Municipal décide d'affecter aux budgets 2010 les excédents du l'exercice 2009.

Préemption sociale :

Le Conseil Municipal donne son accord pour préempter (la vente forcée de la maison de JP BERT) pour un montant de 25 409.66 €.

Haut débit :

Installation de deux relais qui desserviront les hameaux :

1- Champlong – Finiels – Rieumal

2- Montgros

La zone de la VC1 (L'hôpital, Bellecoste...) restera hors couverture.

La Baraquette, le Merlet et Villeneuve seront couverts à partir de Saint Maurice.

Le temple : en vue de la rénovation du temple, lancement

Pont de Montvert conseil municipal du 25 juin 2010

Absents excusés: Catherine PANTEL, Rachel CAYRAC, Delphine DESNAUD, Maryse BRES

*Secrétaire de séance:
François FOLCHER*

Après correction, le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

I- intervention du comité des fêtes:

Une délégation du comité des fêtes et son président rencontrent les membres du CM afin d'établir les préparatifs de la fête votive du Pont de Montvert version 2010. La mise à disposition des personnels techniques, de matériel et des véhicules ainsi que le planning des activités sont discutés et validés.

II- demandes de subventions:

- les agriculteurs des 2 communes le Pont de Montvert et Fraissinet organisent une opération « ferme ouverte » afin de revaloriser la race Aubrac. Une subvention de 500€ leur est allouée.

-foyers sociaux culturels: suite à sa demande, le collège des trois vallées de Florac recevra une subvention de 400€. Treize élèves de notre commune en bénéficieront.

III-conventions SPANC:

Le SPANC bénéficie d'une délégation de compétences en matière d'assainissement non collectif. En effet, des techniciens peuvent apporter leurs conseils et appuis techniques aux usagers. Le CM délibère donc pour autoriser la maire à

signer les conventions

IV- travaux divers:

A) Programme de voirie-Conseil général 2010:

Les travaux se dérouleront de juillet à septembre. Ils seront réalisés par l'entreprise TPCR de Florac. Il s'agit du goudronnage de la VC de Grizac, de la montée au Villaret, d'une partie dans l'Hermet, la rampe de la Vayssière, l'aménagement du parking de l'ancien terrain de tennis.

B) enfouissement des réseaux secs à Montgros:

Les terrassements sont terminés et le goudronnage et les branchements vont suivre.

C) four de Finiels:

La toiture du four sera réalisée la première quinzaine de juillet afin de terminer cette opération.

D) Felgerolles:

Le CM décide de lancer, avec l'appui du PNC, les travaux du four de Felgerolles. La préparation de la consultation des entreprises est en cours.

E) Château d'eau de Grizac:

L'étanchéité du bassin est terminée, la remise en eau est prévue pour le 28 juin 2010.

F) lavoir de la placette:

Le CM décide de réaliser l'étanchéité de ce lavoir les 5 et 6 juillet prochain. Une période de séchage de 10 jours est prévue.

G) accès de l'église:

Les travaux commenceront en septembre 2010. Ils sont confiés à l'entreprise AB Travaux de Florac qui interviendra après le déplacement des réseaux FT et ERDF.

H) temple:

Le dossier de consultation des entreprises est élaboré,

l'appel d'offres est lancée. La construction des WC, sonorisation et chauffage sont en option. Ouverture des plis fin juillet, pour un début de travaux en septembre. Les dons dans le cadre de la fondation du patrimoine fonctionnent bien : il manque 1500 euros

I) bibliothèque:

Les travaux sont en cours pour la réalisation d'une porte donnant sur la cour de la mairie. Le reste du chantier commencera la semaine du 05 juillet. La bibliothèque sera donc fermée en juillet.

J) pré Platon:

Le DCE est prêt et va être lancé pour la construction des maisons. De nouveaux candidats se sont déclarés et remplacent donc les personnes qui se sont désistées

K) passerelle:

Le contrat est passé avec le bureau d'étude pour réaliser l'APS et pouvoir lancer les consultations fin juillet 2010.

V-I'Hermet:

Demande de réalisation d'un accès au futur bâtiment de Jean-François Pantel. Lecture est faite de la lettre de Mme Hélène Malachanne qui n'est pas favorable à ce tracé. Le CM étudie la possibilité de créer cet accès en dessous du chemin communal actuel.

VI- baignade:

Un maître nageur surveillera la baignade sous le pont du Tarn à compter du 1er juillet 2010.

VII- préparation du festival des métiers d'art:

Un planning des intervenants pour faciliter la circulation sera élaboré.

Le stationnement sera interdit par arrêté municipal sur le quai, la placette, la rue des jardins... les 10,11,12 et 13 juillet.

Intervention des employés mu-

nicipaux pour cette manifestation.

Inauguration le dimanche à 11h30.

VIII- Cession village vacances:

Le CM décide de régulariser les actes notariés pour 2 lots ainsi que la vente des terrains attenants aux maisons de ce lotissement.

XI- bilan de la journée de conseil pour la TNT:

Une visite d'un technicien accompagné d'un élu a eu lieu les 21 et 22 juin sur notre commune pour sensibiliser la population. Ils proposent des solutions techniques pour l'installation de paraboles, le changement de formes, des couleurs intégrées, des emplacements cachés, le groupement de plusieurs télévisions sur une même parabole par quartier. La commune va envoyer un courrier à tous les habitants avec renseignements, fiche d'inscription, montant de la subvention de l'état.

X- taxe de séjour: pays Cévennes

Le pays Cévennes veut percevoir la taxe de séjour de notre commune ce qui nous a amenés à déposer un recours au Tribunal Administratif. Ce recours peut être retiré si le pays Cévennes prend en charge un emploi à plein temps à l'office de tourisme.

XI- questions diverses:

- courrier du Marquis de L'Aubespain: l'inauguration du chemin Urbain V de St Privat de Vallongue à Mende aura lieu le 30 juin 2010 à 16h00 devant la cathédrale de Mende.

- Total Festum des 19 et 20 juin 2010

Intervention et lettre de remerciements d'Alain Pantel président de l'ADOC (association pour le développement de l'occitan) à la mairie et aux divers

- Point sur les travaux:
 - o Entretien VCI : le contrat avec Yves Servières portant sur l'entretien annuel de la Voie Communale N° 1 sera reconduit,
 - o Montgros : les travaux d'enfouissement des réseaux sont largement engagés,
 - o Finiels : l'entreprise EBCL va achever les travaux de couverture en lauzes du four de Finiels dans les prochaines semaines.
 - o Réservoir de Grisac : suite à la réfection de l'étanchéité du réservoir, il a été constaté des fuites résiduelles peu importantes. Il a été demandé à l'entreprise et au Maître d'œuvre d'intervenir en la matière à la rentrée. En l'attente les travaux ne seront pas réceptionnés et le marché ne sera pas soldé.
 - o Bassin de la Placette : l'étanchéité du cuvelage a été réalisée
 - o STEP : La vis sans fin du dégrilleur s'est cassée. Cet incident serait dû au gel. Celle-ci sera remplacée par l'entreprise à ses frais.
 - o Felgerolles : les consultations pour la restauration du Moulin viennent d'être engagées.
 - o L'Hermet : Suite aux observations formulées quant aux travaux de la Fontaine de L'Hermet, une réunion sur place a eu lieu au cours de laquelle les points de détail ont été traités.
 - o Aménagement de la bibliothèque : la porte d'entrée a été réalisée (maçonnerie), les travaux de pose de la pergola ainsi que ceux de l'aménagement intérieur ont commencé.
 - Rénovation du Temple: La consultation pour les travaux de rénovation du temple a été lancée en juin. Notre Commission d'appel d'offres a ouvert les plis ce vendredi 23 juillet après-midi. Le cabinet Brunel de Mende, membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre est chargé de procéder à la vérification et à l'analyse des of-

fres. Un point complet sera fait lors du prochain Conseil. Par ailleurs un point est fait sur l'appel à dons afin de compléter le financement du projet. Chacun doit se mobiliser pour susciter la participation la plus importante possible.

• Points divers :

o Font de Nouvel : François Folcher informe le Conseil de la décision du Conseil Général de procéder à des travaux de rénovation de la voûte de cette fontaine sous la chaussée de la RD 998.

o L'implantation d'une boîte aux lettres est prévue au droit du syndicat d'initiative.

o Ecoles: l'effectif d'élèves prévus pour la rentrée 2010 à l'école est de 62 enfants

o Manifestation sportive : l'association Lozère Sports-Nature a sollicité l'autorisation de traverser le village pour une manifestation comprenant des épreuves de VTT, Rollers, canoë. Accord du Conseil Municipal.

o Courrier de Mr Barral-Baron : ce dernier informe la municipalité de la création d'une association dénommée « PATRIMONI » dont l'objectif est le recensement et la sauvegarde du petit patrimoine rural de la commune.

Le premier chantier de l'association est celui de la rénovation du béal de la ferme auquel la commune apportera tout son soutien.

o Bilan du Festival des Métiers d'Art : en première approche, le bilan du Festival 2010 est satisfaisant : l'équilibre est atteint et la fréquentation estimée est identique à celle de l'an dernier.

Une réunion spécifique de bilan plus précis sera organisée ultérieurement.

o Vol dans les lieux publics : un vol avec effraction a été commis à l'office du tourisme et à la Mairie dans la nuit du

vendredi 16 au samedi 17. Maigre butin pour les voleurs qui cherchaient manifestement du numéraire mais dégradations des portes d'entrée de ces deux sites

o Vent des Bancelles : Il est rappelé aux conseillers municipaux que le nouveau numéro du « Vents des Bancelles » a été réceptionné et qu'il convient de procéder à sa diffusion.

Le secrétaire de séance
Alain Jaffard



Présents : J-C LIEBER , maire , J. HUGON , 1er adjoint , A. VENTURA , 2ème adjoint Mesdames DIDIER A-M., DUQUENNE I., LIEBER M-C., SALMERON F. MM. COVELLI Ph., GOURDON M., JEANNET M. Absent excusé, M. WARMERDAM E., donne procuration à Mme DUQUENNE I. Secrétaires de séance : M-C LIEBER et Ph. COVELLI

ORDRE DU JOUR

- Remarques sur le compte rendu du CM du 29 mars 2010

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité

- Taxe de séjour :

Rappel des statuts de la communauté de communes qui sont explicites en matière d'attribution des compétences de chaque commune Les communes n'ont jamais transféré la compétence de la taxe de séjour à la C.C., qui n'a donc pas pu la retransférer au

Pays des Cévennes. Or le Pays des Cévennes. vient de s'attribuer la perception directe de la taxe de séjour, lors d'une réunion qui s'est tenue le 22/04/2010 à ALES M. le Maire demande donc le soutien de son conseil pour dénoncer cette délibération. Vote à l'unanimité pour lancer un recours gracieux auprès du Pays et pour le poursuivre si nécessaire auprès du tribunal administratif.

La représentation de la C.C des Cévennes au Mt Lozère était minoritaire lors de la réunion du 22/04 qui se prononçait ce jour-là sur les propositions de la commission tourisme du Pays CEVENNES et de plus, le temps a manqué entre la convocation partie le 15/04 et la réunion pour discuter ces propositions.

- Haut débit :

Le pays s'était engagé à desservir en haut débit 90% de la population de nos communes. Quatre relais ont été posés sur st FREZAL Le 12 mai, l'entreprise Meshnet (maître d'œuvre) a fait la démonstration en présence du maire et des deux adjoints que tout fonctionnait Les habitants se verront proposer les services de 2 fournisseurs d'accès concurrents Nostre Pais et Meshnet. Une réunion publique doit se tenir le 17 juin à la salle communale.

- Le point sur les actions en cours :

. Aménagement du Logement communal de PENENS : À cette heure il reste à poser les cloisons, à contacter le menuisier pour les portes et les ouvertures, le plombier, l'électricien. On espère louer ce logement au cours du mois d'octobre.

. Maison de l'Arbousset : J. HUGON avait fait une estimation pour la mise hors d'eau du bâtiment. À présent la Mairie doit lancer des appels d'offre sur la base d'un descriptif pré-

cation soit réalisée, le compte rendu du Conseil Municipal du 06 mars 2010 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

2/ Informations

- Attribution du logement de Lézinier

Les membres élus du CCAS se sont réunis afin d'étudier les candidatures pour le logement communal du Lézinier.

La candidature de M Paul et Mme Lambert a été retenue. Il s'agit d'un couple avec 4 enfants dont 3 à charge. Leur composition familiale est en adéquation avec la typologie du logement.

Des travaux d'embellissement sont en cours; leur entrée dans les lieux se réalisera courant mai 2010.

- Expertise de dommages à Sambuget

Suite à la chute de pierres du mur de soutènement du chemin rural sur son terrain situé à Sambuget, M Michel a sollicité son assurance afin d'organiser une expertise amiable contradictoire.

Celle-ci a eu lieu le 09 avril 2010,

L'expert mandaté par l'assureur de M Mme Michel était absent, n'ayant pas trouvé Sambuget.

La Mairie étant techniquement représentée par un expert mandaté par son assureur. Cet expert a constaté que le litige n'a causé aucune conséquence sur la propriété de M Michel; il demande aux assurances que cette affaire soit classée sans suite.

L'expert a également constaté

l'excavation réalisée par M Michel sur son terrain à l'aplomb du mur de soutènement ainsi que la prolifération de bambous sur son terrain et le risque que ces deux éléments peuvent occasionner à terme la dégradation de la voirie communale.

- Projet de Pôle d'Excellence Rurale Pierre Sèche

M le Maire présente aux conseillers l'appel à projet du Pôle d'Excellence Rurale (PER).

Le PER est un dispositif étatique (DATAR) qui encourage le développement des activités économiques des territoires ruraux tout en favorisant les savoir-faire techniques et artisanaux.

Afin de répondre à l'appel à projet, il est nécessaire de fonder un partenariat public/privé.

La date limite de dépôt du dossier est fixée au mois d'août 2010.

Conformément à ces objectifs, le PNC et les ABPS souhaitent répondre à l'appel à projet PER sur le thème de la pierre sèche en partenariat avec des collectivités locales (communes, communautés de communes, conseil général).

Le partenariat public/privé pourrait se matérialiser sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage portée par les ABPS.

Le projet PER pierre sèche se décline en différentes thématiques dont:

- Qualifier les professionnels de la pierre sèche

- Réalisation d'opérations publiques et privés

- Valorisation touristique, culturelle, artistique, scientifique de la pierre sèche

- L'Espinass: jardins, terrasses et mur de soutènement

- (...)

Chaque thématique et/ou sous-thématiques font l'objet de fiches actions. Les dépenses formulées dans les fiches actions peuvent être subventionnées jusqu'à 80%.

Le conseil approuve l'idée de création d'un GIP mais s'interroge sur les capacités financières de chacun notamment pour assurer les frais de fonctionnement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Réunion décret - charte du PNC

M le Maire informe le conseil qu'une réunion est organisée le 28 avril 2010 à 14h par la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère où le PNC précisera les objectifs du décret et de la charte.

- Plan massif DFCI

Le plan de massif de protection des forêts contre l'incendie en Cévennes moyennes et Mont Lozère a été approuvé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Des travaux d'amélioration de l'accessibilité sur le réseau communal concernent la commune de St Andéol notamment la suppression d'un rocher au col de Banette, sur la route des crêtes; le conseil municipal demande que d'autres solutions soient étudiées afin de préserver le rocher.

Il est rappelé que ce rocher avait été sciemment préservé lors du projet d'aménagement de la route des Crêtes.

Il est également prévu la création d'une aire de retournement au col des Faïsses.

M. le Maire informe que les travaux de mise aux normes d'équipement DFCI peuvent

être subventionnées à 80% (part d'auto-financement de 20%).

Sont exclus du réseau DFCI:

• La piste Cabanis

• La piste ADRECH à l'exception de la partie allant de la route des Crêtes aux Faïsses

- Charte de cohésion sociale pilotée par la sous-préfecture

L'association Quoi de Neuf est chargée du pilotage de la charte de cohésion sociale Florac - Sud Cévennes.

Une réunion ouverte au public s'est tenue le 29 mars 2010; il s'agissait de discussions sur la question du vivre ensemble; plusieurs thématiques ont été abordées, notamment le logement, l'emploi, le rapport intergénérationnel, etc.

- Mise en oeuvre du haut débit hertzien sur la commune

M le Maire rappelle que la mise en oeuvre du haut débit hertzien est une compétence de la communauté de communes.

La communauté de communes a délégué au Pays Cévennes la mise en oeuvre du haut débit hertzien sur le territoire; le pays Cévennes a attribué à « Meshnet » une Délégation de Service Public (DSP).

Nombre d'habitants se demande pourquoi il n'est pas possible d'être rattaché au raccordement porté par la Région (DSP à France Télécom). Il est rappelé qu'une seule DSP peut s'exercer sur un territoire.

Le conseil municipal s'interroge sur la durée d'une DSP.

Il est rappelé que Meshnet prévoit une connexion internet haut-débit sur la commune de Saint Andéol par voie hertzienne; celle-ci nécessite l'implantation d'antennes-relais.

valide le programme de voirie 2010 et autorise M le Maire a compléter et signer la convention de mandat avec le SDEE pour lancer l'opération (opération d'équipement n°117).

- Projet d'enfouissement d'une conduite d'eau (et de fibre optique?) le long du VC1 en lien avec l'enfouissement ERDF prévu en 2010

M le Maire fait part aux conseillers de son souhait de saisir l'opportunité des travaux d'enfouissement ERDF prévus pour l'année 2010 afin de procéder à l'enfouissement d'une conduite d'eau et également de la fibre optique.

Les conseillers approuvent la démarche.

- Améliorations foncières et projet d'installation à Tour Cléonis

Des échanges ont lieu entre les conseillers sur les modalités de location ou de vente de Tour Cléonis aux porteurs de projet Pierre Fabre et Emilie Bouvier.

5/ A décider

- Demande de pâturage ovin pour la saison 2010 à l'Espinas

M le Maire a rencontré un berger de Vialas qui cherche à s'installer en tant qu'agriculteur; à cet effet, il cherche des terrains pour pâturage.

La mairie pourrait lui proposer une convention de prêt à usage sur une année (éventuellement renouvelable) sur les terrains de l'Espinas, pour un pâturage de mars à septembre.

Céline Mathieu rappelle que des chevaux pâturent sur les mêmes terrains; s'il est décidé de passer une convention avec ce berger, il est nécessaire, au préalable, d'en informer les

propriétaires des chevaux.

- Organisation d'une réunion de quartier à Sambuget

M le Maire informe les conseillers qu'une réunion de quartier à Sambuget va être organisée courant mai.

L'objectif de cette réunion est d'informer mais également de concerter les habitants de ce quartier sur:

- la (re)construction du pont de Chaldecoste

- l'aménagement du bas de Sambuget

- la régularisation du foncier

- l'alimentation en eau potable

- Projet de fête des voisins le 29 mai à Lézinier

A l'initiative de la Mairie, une fête des voisins va être organisée le 29 mai à 12h à Lézinier.

La commune offre l'apéritif; chaque habitant apporte son pique-nique pour partager le repas.

Les habitants de Saint Andéol ainsi que quelques hameaux des communes voisines seront informés par courrier et/ou affichage public.

- Constitution d'un groupe de travail pour la régularisation voiries et chemins

Dans l'objectif de régulariser les voiries et chemins de la commune, M le Maire propose la constitution d'un groupe de travail; Pierrette Coudert, Jean-Claude Dautry et Stéphane Clarisse sont volontaires.

6/ Questions diverses

- Suite à un éboulement sous la route du Lauzas, Pierrette Coudert souhaite que la Mairie interpelle la cellule prévention des risques naturels afin qu'un expert constate la situation et

préconise des mesures pour éviter un nouvel effondrement.

- Une dizaine d'ardoises est tombée du toit de l'école du Cros.

- Céline Mathieu informe les conseillers de sa démission de ses fonctions de 1ère adjointe.

La séance est levée à 00h00

Saint Andéol conseil municipal du 29 mai 2010

PRESENTS : Camille Lecat, Céline Mathieu, Cécilia Leclercq, Pierrette Coudert, Hervé Pellecier, Pierre-Philippe Schaeffer, Daniel Mathieu, Jean-Claude Dautry

ABSENT :

Stéphane Clarisse

Secrétaire de séance :
Hervé Pellecier

Assistant au secrétaire de séance: Sandra Laurain

1/ Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2010

Lecture est faite du compte rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2010.

- Concernant le plan massif DFCI, Hervé Pellecier se demande pourquoi la piste Cabanis est dorénavant exclue du réseau DFCI.

À l'unanimité des conseillers

présents, le compte rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2010 est approuvé.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

2/ Démission du 1er adjoint – Candidatures et élection d'un nouveau 1er adjoint

Céline Mathieu a reçu un courrier de la Préfecture actant sa démission des fonctions de 1er adjoint.

Appel de candidature pour le poste de 1er adjoint: M Jean-Claude Dautry se déclare candidat au poste de 1er adjoint.

Les conseillers votent: 7 suffrages exprimés en faveur de Jean-Claude Dautry, 1 bulletin blanc.

M Jean-Claude Dautry est élu 1er adjoint.

À l'unanimité, les conseillers accordent au 1er adjoint une indemnité fixée au taux de 6,6% de l'indice brut, soit un mensuel de 264,63€ brut.

3/ Commissions Office de tourisme, CFD, ordures ménagères

Commission Office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère

P-P Schaeffer maintient son rôle au sein de cette commission.

P. Coudert propose de faire partie de cette commission.

Syndicat mixte pour l'aménagement en voie verte de l'ancien CFD dans la vallée longue

C Lecat ne souhaite plus être délégué.

P. Coudert propose de le remplacer.

tifs mais aurait pour corolaire de les couper davantage des prises de décision.

Certaines communes de la communauté de communes sont opposées à cette décision.

La commune du Pont de Montvert entend engager un recours auprès du Tribunal Administratif à l'encontre de la délibération du Pays des Cévennes.

En l'absence d'informations plus précises sur le sujet, les conseillers refusent de prendre position.

DELIBERATIONS

- Ouverture de deux postes CAE Passerelle à mi-temps et modifications budgétaires afférentes

M le Maire informe les conseillers qu'il souhaite ouvrir deux postes d'employé(e)s polyvalent(e)s à mi-temps (20h/sem) en contrat CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion et d'Accompagnement à l'Emploi), à durée déterminée de 12 mois.

Eric Tamisier, agent communal, assurera le rôle de suivi, de coordination de l'équipe et de planification des tâches.

Les contrats CUI-CAE sont ouverts à un public de tout âge, bénéficiaire de minimas sociaux ou demandeur d'emploi.

Le coût de deux contrats pour l'année 2010 (soit 6 mois) s'élève à 14 015€.

L'État accorde une aide de 90% du SMIC Brut; pour l'année 2010, l'aide accordée s'élève à 4159€ pour un contrat et 8318€ pour deux contrats.

Pour l'année 2010, les charges patronales (à la charge de la Mairie) sont de 2386€ pour un contrat et 4473€ pour 2 contrats.

Le reste à charge pour la Commune pour les deux contrats pour l'année 2010 est de: 5697€.

Le reste à charge pour la Commune pour les deux contrats sur 12 mois (années 2010-2011) est de: 11393,84€ (5697*25).

D'autres frais sont à prendre en considération, à savoir les frais inhérents à l'embauche (matériel, véhicule).

Il faut préciser que la Préfecture abonde de 10% le montant des subventions accordées au titre de la DGE 2010 si une collectivité conclut un ou plusieurs CAE avant le 15 juillet.

Après avoir délibéré, les conseillers acceptent à l'unanimité l'ouverture de ces deux postes et autorise M le Maire a procéder aux modifications budgétaires sur le budget primitif 2010 afférentes:

- Compte 212-126: - 6500 EUR
- Compte 747: + 8000 EUR - -
- Compte 6416: + 14500 EUR

- Pont du Puech: choix de l'entreprise pour travaux de confortement du pont

Sur les cinq entreprises consultées, deux entreprises ont adressé leur devis; il s'agit de:

- AB Travaux Service - Florac
- devis : 14 795€ HT
- SARL M2C - Saint Gesnest Lerp - devis : 13 854€ HT

Après avoir délibéré, les conseillers ont retenu à l'unanimité l'entreprise SARL M2C pour assurer les travaux de confortement du pont du Puech.

- Pont du Moulin de Chaldecoste

Suite à donner à la maîtrise

d'oeuvre

M le Maire explique aux conseillers que le forfait de rémunération définitif de SEDOA a été recalculé conformément à l'article 9 du Cahier des Clauses Particulières (CCP) et l'article 4 de l'acte d'engagement.

Ce forfait de rémunération définitif est plus élevé que la rémunération initiale prévue au marché.

Compte tenu de cette évolution tarifaire, Monsieur le Maire souhaite procéder à l'arrêt de l'exécution des prestations du BE SEDOA à la fin de la phase PROJET.

Après avoir délibéré, le conseil décide à sept voix et une abstention l'arrêt de l'exécution des prestations du Bureau d'Études SEDOA dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage Reconstruction du Pont de Chaldecoste.

Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Une demande de subvention a été réalisée auprès du Conseil Général. Si le CG n'accorde pas la totalité du montant de la subvention souhaitée, M le Maire propose de faire une demande de subvention supplémentaire auprès du Conseil Régional.

Après avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité M le Maire a modifier et finaliser le plan de financement du Pont du Moulin de Chaldecoste.

- SPANC (assainissement non collectif)

Convention : M le Maire présente au Conseil le projet de convention à intervenir entre la commune et le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes pour le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif

relative au contrôle des installations existantes.

La commune est chargée de facturer et de recouvrer pour le compte du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes la redevance d'assainissement non collectif auprès de tous les abonnés équipés d'une installation d'assainissement non collectif. La redevance par abonné est de 15€ par an.

À cela, pour toute demande de permis de construire, un dossier d'aide au choix d'un dispositif d'assainissement non collectif sera remis par la mairie (si le terrain n'est pas raccordable au réseau d'assainissement collectif) au particulier contre 150€, somme reversée au Pays Cévennes.

La commune percevra pour cette prestation une rémunération de 1,34€ par facture émise.

Les conseillers préconisent qu'une notice explicative soit adressée à l'ensemble des habitants.

Après avoir délibéré, le conseil décide par 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention de:

- approuver la convention

- autoriser Monsieur le Maire a signer la convention

Schéma directeur d'assainissement

M le Maire et les conseillers se demandent s'il est opportun de faire appel à un Bureau d'Études pour définir sur la commune ce qui relève d'un assainissement collectif et d'un assainissement non collectif.

Quelle que soit la décision, le schéma directeur d'assainissement est à réaliser car il permet à la commune d'obtenir des aides de l'agence de l'Eau pour l'amélioration des installations.

a été créé à raison de 20 h hebdo à compter du 1er mars 2010. M. Brossard devient titulaire de ce poste.

CONVENTION DENEIGEMENT :

Une nouvelle convention de prestation de service en matière de déneigement est établie entre Robert Fort artisan et la commune de St Maurice au taux horaire de 9.52 € plus les charges sociales.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Collège Collet de Déze : 100 €

Les accrochés : 150 €

UDSPL : 100 €

ADMR : 80 €

Cineco : 150 €

Contrats verts : 400 €

Montjoie : 150 €

Restos du cœur : 100 €

Chevaux de montagne : 150 €

USEP : 50 €

Ainés ruraux : 150 €

CONVENTION PAYS CEVENNES :

Une convention est établie concernant le recouvrement des redevances pour les contrôles d'assainissement non collectif. Cette dernière est signée avec le Pays des Cévennes dans le cadre du SPANC qui sera financée par cette redevance.

QUESTIONS DIVERSES :

Mise en place de nouveaux panneaux de signalisation : à Masméjean, à hauteur du Point recyclage pour indiquer

la direction des hameaux vers la Vialasse et au Masmin pour orienter vers Vimbouches et la départementale.

Enfouissement des réseaux : Un programme d'enfouissement de la ligne EDF moyenne tension qui vient de Florac est prévu jusqu'à la partie déjà enfouie sur le secteur Massufret-Villaret-La Pierre plantée. Le conseil réfléchit à une possibilité d'enfouissement de réseaux aux abords de Masméjean si le programme traverse ce hameau.

Location appartement Mairie : libéré le 1er mai, cet appartement est à louer. Le conseil souhaite privilégier une famille avec des enfants d'âge scolaire primaire. Une annonce est lancée.



Absents excusés :

Mme MOLINES M. SANCHEZ

CESSION PARCELLE LA VIALASSE :

En complément de la délibération prise en novembre 2007 pour rectifier un alignement d'occupation de la parcelle B 256 à la Vialasse, le CM confirme la cession de cette parcelle actuellement dans le domaine privé de la commune à Jacky BRES.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil décide d'octroyer 200 € au foyer rural Passe Montagne et 300 € à l'association Trait d'union.

CONVENTION APL Ancienne poste St Maurice :

Il est nécessaire d'établir une convention pour classer le logement de l'ancienne poste de St Maurice dans la catégorie APL, une délibération est prise autorisant le Maire à signer avec l'État.

LOGEMENT MAIRIE :

4 demandes sont parvenues en Mairie, une demande semble répondre aux critères du logement, le maire se propose de rencontrer les candidats.

DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION AEP à l'Etat :

Des difficultés pour clôturer le dossier AEP entraîne une demande exceptionnelle de subvention à l'État. Le conseil prépare un dossier en ce sens et délibère favorablement.

Questions diverses :

- Mise en place de panneaux de signalisation au Masmin, au Massufret et à Masméjean pour signaler les voies sans issue et les hameaux isolés.

- Téléphonie mobile : Il est prévu d'implanter une antenne de 18 m au sommet du signal du Ventalon, dans le cadre de la résorption des zones blanches en téléphonie mobile, cela afin d'éloigner le point d'émission des zones habitées et de profiter de l'emplacement de ce point dominant..



conseil communautaire du 16 juin 2010

Titulaires présents :

Daniel MATHIEU ; Jean-Pierre ALLIER ; Albert DOUCHY ; Maurice JEANNET ; Jean-Claude LIEBER ; Jean-Marie THOYER ; Jean-Paul VELAY.

Suppléant présent : Pierrette COUDERT ; Anne-Marie DIDIER ; Nils BJORNSON LANGEN ; Michel RIOU.

Titulaires excusés :

Sophie PANTEL ; Jean-Claude DAUTRY ; Dominique MOLINES ; Jacques HUGON ; Alain JAFFARD ; Camille LECAT ; Richard METGE ; Serge SANCHEZ.

Secrétaire de séance :

Jean-Marie THOYER.

ORDRE DU JOUR :

- Commentaires sur le compte-rendu

Le compte-rendu du conseil communautaire du 26/05/2010 est adopté à l'unanimité.

- Taxe de séjour

Une réunion à laquelle a participé Philippe GALZIN, Président de l'Office de Tourisme, et qui a précédé ce Conseil communautaire a permis de dégager les points de désaccord avec les propositions du Pays des Cévennes :

- La manière dont se sont prises les décisions qui ont amené au vote de la délibération permettant au Pays des Cévennes de collecter la taxe de séjour sur notre territoire, d'en fixer les taux et la durée de prélève-

ment est inacceptable (pas de concertation, délais de convocation trop courts...).

- Nous n'avons pour l'heure aucune garantie actée d'un reversement aux communes ou EPCI des sommes collectées en 2010.

- Les durées de prélèvements sont trop longues et ne correspondent pas à la réalité de notre territoire.

Ces désaccords ont amené :

- La commune de Pont de Montvert à lancer un recours en annulation de cette délibération auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

- La commune de Saint Frézal de Ventalon à engager un recours gracieux auprès du Pays des Cévennes.

Une nouvelle réunion du groupe de travail « Tourisme » du Pays des Cévennes se tiendra le 18 juin prochain. Il est indispensable d'y être représenté et d'y faire des contre-propositions.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité d'adopter la position suivante :

Acceptation du prélèvement de la taxe de séjour par le Pays des Cévennes avec

- Accord pour le montant des taux définis avec réactualisation des taux moyens chaque année.

- Négociation de la durée d'occupation par type d'hébergement en se basant sur la proposition de Céze Cévennes (Hôtels 131 j ; Campings 59 j ; Gîtes 59 j ; Hébergements collectifs 59 j ; Résidences louées 59 j).

- Rétrocession sur la durée aux EPCI et communes de ce qu'ils percevaient en 2010 avec réactualisation chaque année. Rétrocession d'une

aide spécifique aux O.T. de l'ordre minimum de 10.000 € à missions égales de celles pratiquées actuellement, avec réactualisation en fonction des variations des missions.

Pérennisation de ces mesures actée par délibération.

Il est par ailleurs souhaité, afin de réduire le coût du projet de valorisation, de tendre à jumeler les actions avec le Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Il est enfin décidé d'adresser un courrier à Max Roustan pour fixer une réunion avec les élus du canton.

- Relations avec « ADDA Scènes Croisées »

Jean-Marie THOYER fait part au Conseil du contact téléphonique qu'il a eu avec J-P. KIRCHER d'Adda Scènes Croisées relatif à la reconduction éventuelle de la convention (celle-ci étant arrivée à terme) entre la C.C. et cet organisme, en vue de diffuser des spectacles sur le territoire.

Après un sondage réalisé auprès des associations locales il s'avère que 2 structures seraient intéressées : le Foyer Rural « Passe-Montagne et « Epi 2 Mains ».

L'année passée, la proposition de spectacle faite par Epi 2 Mains avait été rejetée par ADDA Scènes Croisées sans motif véritablement valable si ce n'est que la troupe proposée était inconnue de cet organisme...

Il est donc espéré que, cette année, l'ensemble de nos propositions sera retenu.

Chaque porteur d'animation est invité à rédiger une note sur ses propositions afin d'en débattre lors d'une prochaine réunion avec ADDA Scènes Croisées.

Jean-Marie THOYER est chargé de proposer à cet organisme une réunion dans les locaux de la communauté de communes. Date retenue : mardi 6 juillet au matin.

- Entretien des chemins d'intérêt communautaire

Un premier point consiste à soulever le problème du statut des sentiers PR dont certaines portions ne sont pas sur le domaine public. Un conventionnement avec les propriétaires doit être réalisé pour permettre le passage sur ces portions de chemins. Ce conventionnement est à conclure avec les communes concernées.

Le second point abordé est celui des limites des interventions de la communauté de communes sur les chemins ou sites touristiques entrant dans les statuts. En effet plusieurs travaux d'investissements sont à réaliser : passerelle sur le PR de L'Espinas, mur de soutènement et amélioration d'un passage à Rieumal sur le chemin Stevenson.

Il est décidé de limiter l'action de la communauté de communes à l'entretien : débroussaillage facilitant l'accès et fléchage.

Les investissements demeurent à la charge des communes. La communauté peut par contre participer à un plan de financement, pour certaines opérations.

- Questions diverses

- Haut débit ; Cyber-bases.

Une réunion du groupe de travail TIC du Pays des Cévennes a eu lieu le 14 juin. Jean-Marie THOYER en fait un résumé :

a/ Haut débit : Le Pays des Cévennes poursuit la couverture internet du territoire. Actuellement, 34 communes sont

raccordées (dont St Frézal), 7 partiellement raccordées (St Andéol) et 25 en cours (2 sites sur Fraissinet et sur Le Pont, 3 sites sur St Maurice, sont en cours de régularisation administrative.

Il y a aujourd'hui 200 abonnés sur le réseau (on peut s'inscrire et se renseigner sur le site <http://internet.payscevennes.fr>). Deux fournisseurs d'accès se sont positionnés sur ce réseau : « Meshnet » (04-66-54-85-79) et « Nostre Païs » (09-72-12-12-00).

Les questions sanitaires en relation avec les ondes sont également abordées. Il est prouvé l'innocuité de ces ondes du fait de leur très faible puissance.

b/ Cyber-bases : Ce programme prend fin en 2011. Les plateformes dispersées sur le territoire fonctionnent de manière différente (matériel, personnel, horaires d'ouverture...) mais toutes font apparaître un bilan très positif et souhaitent voir l'expérience se prolonger.

Afin de réaliser un état des lieux et définir les attentes de chacun, un questionnaire sera adressé à chaque structure porteuse à destination de la structure et du personnel d'animation.

- PER tourisme.

Pour faire suite à la réunion de lancement du PER Tourisme à Vebron le 1er juin courant, il est proposé un recensement des projets du territoire sur ce thème. Une fiche est distribuée à chaque collectivité. Elle doit être adressée à l'OT de Florac, porteur du projet, avant le 21 juin prochain. Plusieurs projets sont déjà proposés, Fraissinet, St Frézal, le Pont de Montvert...

Il est souhaité qu'une copie des différentes fiches soit transmise à la communauté de communes.

- PNC.

Le compte-rendu des réunions locales sur le décret et la charte a été adressé à chaque conseiller.

Jean-Pierre ALLIER dit ne pas avoir senti la volonté d'élargir réellement le débat de la part du PNC, contrairement à ce qui avait été ressenti à la réunion qui s'était tenue à Pont de Montvert. Il se dit peu rassuré sur la dynamique engendrée sur le territoire notamment en terme de développement.

Il souligne que le conseil économique et social qui devait être mis en place ne l'est toujours pas...

Il est proposé de se tourner vers l'association de défense des habitants du PNC pour faire remonter nos inquiétudes et exiger la mise en place de ce conseil économique et social.

- Site internet

Les travaux réalisés par les animatrices de la cyber-base sur ce site sont bien avancés. Il est toutefois à déplorer que la plupart des collectivités ne joue pas le jeu et ne transmette aucune donnée...

Certains champs étant opérationnels, il est décidé la mise en ligne de ce site, malgré les documents manquants.

Adresse du site : <http://www.cevennes-mont-lozere.fr/>

- Réunion « Maisons Stevenson » le 28 juin.

Afin de recenser les différents projets sur ce thème, et de faire se rencontrer les acteurs, une réunion se tiendra à la mairie de Pont de Montvert le 28 juin à 15 heures.

La séance est levée à 20 h 25.

conseil communautaire du 28 juillet 2010

Titulaires présents : Sophie PANTEL ; Dominique MOLINES ; Daniel MATHIEU ; Jean-Pierre ALLIER ; Camille LECAT ; Jean-Claude LIEBER ; Jean-Marie THOYER ;

Suppléant présent : Michel RIOU.

Titulaires excusés : Jean-Claude DAUTRY ; Albert DOUCHY ; Alain JAFFARD ; Maurice JEANNET ; Jacques HUGON ; Richard METGE ; Serge SANCHEZ ; Jean-Paul VELAY.

Secrétaire de séance : Dominique MOLINES.

ORDRE DU JOUR :

- Commentaires sur le compte-rendu

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16/06/2010 est adopté à l'unanimité.

- Compte-rendu de l'assemblée plénière du Pays des Cévennes du 05 juillet 2010

Ce compte-rendu avait été fourni auparavant aux membres du Conseil Communautaire.

La discussion porte principalement sur le volet « taxe de séjour ». Lors de la précédente assemblée plénière, une délibération avait été prise pour que le Pays prélève la taxe de séjour à la place des communes ou communautés de communes à compter de 2011. Cette décision avait, au sein de notre communauté, soulevé des réactions (recours gracieux de la commune de St Frézal, recours devant le tribunal administratif pour Le Pont) notamment sur

la forme, du fait d'une prise de compétence non déléguée, du manque apparent de concertation et du flou quant aux reversesments tant aux collectivités qu'aux offices de tourisme. Le Conseil communautaire du 16 juin dernier avait par ailleurs fixé les points à éclaircir.

Le groupe de travail du 18 juin puis le comité des Présidents du 24 juin (auquel a assisté Jean Claude LIEBER en tant que représentant de Daniel MATHIEU) ont permis d'infléchir la position du Pays sur les périodes de prélèvement dont la durée au départ était plus longue et sur les taux pour chacune des catégories qui ne changent pas alors que le Pays souhaitait les relever.

Cette évolution est due au fait que nous avons pu prouver que les estimations des capacités d'accueil calculées par le Pays étaient largement inférieures à la réalité, ce qui induisait une recette espérée bien en dessous de ce qu'il percevra réellement.

Les décisions retenues se traduisent ainsi :

Lors de la perception de la taxe de séjour, des dégrèvements peuvent être accordés par le Président pour motif économique.

Par ailleurs il est bien établi dans le compte-rendu officiel que :

- La délibération du 22 avril 2010 précise que le montant de la taxe de séjour sera utilisé par le Syndicat Mixte pour financer les prestations de services des EPCI et Communes membres. Il est bien établi que ce financement des EPCI et Communes membres se fera sur la base des montants de taxe séjour collectés par ceux-ci en 2010 et que cette somme sera pérenne.

- Le produit de la taxe de séjour

CATEGORIE	TAUX (X capacité)	DUREE DE PRÉLÈVEMENT (après abattements)
Hôtels,	*	0,48
Résidences meublées	**	0,60
Villages de tourisme	***	0,75
	****	1,08
	Tourisme	0,30
	Autres et non classés	0,30
Campings	*	0,20
Autres établissements	**	0,20
de plein air	***	0,38
	****	0,38
	Aire naturelle	0,20
	Non classés	0,20
Gîtes	*	0,48
Chambres d'Hôtes	**	0,60
	***	0,75
	****	1,08
	Non classés	0,30
Hébergements collectifs		0,55
Résidences louées (principales ou secondaires)		0,30

sera affecté selon 3 axes :

o Redistribution pérenne aux EPCI / communes de la TS prélevée en 2010

o Financement des actions d'intérêt commun (promotion, communication, marketing, site internet, commercialisation, ...) à l'échelle du Pays

o Solde (soulte) reversé aux EPCI. Cette somme sera réévaluée chaque année par délibération au niveau du comité syndical en fonction des « rentrées » de taxe de séjour. Elle a vocation principale à financer les Offices de tourisme.

- Un bilan sera effectué l'année prochaine après une saison afin d'ajuster les modalités de prélèvement si nécessaire.

- Après délibération sur la taxe de séjour à l'échelle du pays Cévennes une démarche d'explication auprès des hébergeurs va être mise en place :

o Par rédaction d'un document d'explication de son utilité et des modalités pratiques qui sera diffusé à chaque prestataire du pays

o Par l'organisation, à l'initiative des communes/EPCI et/ou OTSI de rencontres avec les prestataires au sein des territoires du pays Cévennes dès la rentrée 2010 (septembre-octobre), de façon à ce que les professionnels puissent intégrer cette évolution dans leurs tarifs 2011.

La commune du Pont de Mon-

vert attend l'examen de sa requête auprès du tribunal administratif.

- Compte-rendu de la réunion sur les regroupements de communautés de communes du 21 juin à la Sous-Préfecture

Sophie PANTEL nous fait un bref résumé de cette réunion.

Ce regroupement doit être effectué à l'horizon 2014, avec la réalisation d'un schéma à la fin de 2011. La date de 2014 correspond à la réforme des collectivités avec la mise en place des conseillers territoriaux. C'est le Préfet qui est chargé de réaliser les schémas si les volontés et accords locaux n'ont pas été exprimés.

Pour ce qui nous concerne, il a été envisagé par les autorités un éclatement de notre communauté : les communes du Pont, de Fraissinet et de St Maurice fusionneraient avec la communauté de Florac quant à St Frézal et St Andéol elles se tourneraient vers celle de la Vallée Longue et du Calbertois.

Avant de se regrouper, il faut savoir pourquoi et avec quels moyens.

Dans un premier temps il est décidé de rencontrer les communautés limitrophes afin de recenser les projets et les compétences déléguées. Il faut également évaluer les équipements et les structures qui peuvent se concurrencer ou se compléter afin d'établir une vision à long terme.

Il est décidé de rencontrer nos voisins (C.C. de Villefort, Bleynard, Vallée Longue, Florac, Tarnon-Miménte)

à l'automne. Dans cette perspective il faut mettre au point une méthode et une stratégie en rapport à nos objectifs.

- Compte-rendu de la réunion ADDA Scènes Croisées du 06 juillet 2010

Jean-Marie THOYER fait un compte-rendu de cette réunion entre ADDA Scènes Croisées, la communauté de communes et les associations porteuses de projets.

Un bilan financier des animations récentes (« Tornamai » et « Marché aux paroles ») fait ressortir une participation financière de la communauté de communes respectivement de 313,54 € et de 499,99 €.

Parmi les propositions de programmation de spectacles pour la saison prochaine, sont retenues (propositions du Foyer Rural Passe-Montagne) :

- Concert avec Michel ARBATZ le 02 Avril 2011

- Résidence de cirque et spectacle.

Un Troisième projet devait être porté par l'association Epi 2 Mains, mais celui-ci n'étant pas prêt, une rencontre prochaine entre cette association et ADDA Scènes Croisées permettra de préciser ce volet plus lié à la musique électro et à l'animation à destination des jeunes.

Le nouveau directeur, Nicolas BLANC, nous a entretenu ensuite de la philosophie et des attentes d'ADDA Scènes Croisées dont l'action est de permettre aux associations programmatrices de prendre certains « risques artistiques ». Un remaniement de la structure est en cours avec notamment une redéfinition des missions entre ADDA et l'école de Musique Départementale.

D'autres spectacles et anima-

tions pourraient être programmés pour la saison prochaine. Il est souhaité qu'ADDA Scènes Croisées tienne à disposition de la communauté une base de propositions que nous pourrions enrichir par les nôtres.

Il serait intéressant d'envisager que le festival des métiers d'art fasse partie de ces animations éligibles, bien que celui-ci soit programmé en période estivale. Peut-on également envisager comme chaque année que le spectacle de Noël entre dans le cadre de ces animations, bien que la programmation soit bouclée pour 2010 ?

- Compte-rendu de la réunion « Maisons Stevenson » du 28 juin 2010

Sophie PANTEL fait le point sur cette réunion :

Il s'agissait d'une rencontre à l'initiative de l'association « sur le chemin de R-L Stevenson » à laquelle participaient les représentants des 5 lieux intéressés (Le Monastier, Pradelles, Le Pont de Montvert, Cocurès, Saint Jean du Gard), ainsi que des représentants du PNC, autour d'un projet de « maisons Stevenson » éclatées avec pour chacune une thématique spécifique.

- Le Monastier : C'est l'entrée du chemin. Le thème porterait sur les pionniers qui ont mis en valeur le chemin.

- Pradelles : Thème axé sur « Stevenson et la Bête du Gévaudan ».

- Le Pont de Montvert : « Stevenson et les paysages » avec une ouverture à destination des enfants.

- Cocurès : Thématique « ânes » avec un lieu d'accueil adapté.

- Saint Jean du Gard : Fin du chemin. Thème : « rapport de

Stevenson au Protestantisme ».

L'association « sur le chemin de R.L. Stevenson » souhaite créer ainsi un réseau cohérent et pertinent de lieux ouverts au public sur le GR 70 et dont tout ou partie traite de la vie et / ou de l'œuvre de l'écrivain.

Un cahier des charges regroupant une série de critères à respecter par tout porteur de projet souhaitant recevoir le label « Maison Stevenson » est en cours d'élaboration.

- Point sur projets en cours

- Gendarmerie : M. le Préfet nous informe qu'il compte nous accorder sur ce projet une aide de 110.000 € (sur 588.000 € sollicités) au titre de la DDR 2010. Il précise que, lorsque cela est possible, une opération peut être décomposée en tranches afin d'en faciliter l'étude sur les exercices ultérieurs. Il souhaite confirmation que le concours octroyé autorisera néanmoins la réalisation de l'opération.

En l'état actuel, les aides obtenues ne permettent pas d'engager le projet : il manque en effet (sans compter les intérêts d'emprunt) plus de 480.000 € (coût total estimé à 1.162.672 € TTC, sachant que la TVA n'est pas récupérable), une fois déduits les subventions obtenues et les loyers espérés sur 9 ans.

Dans ces conditions, il paraît difficile de lancer le projet. Est-il possible de le décomposer en tranches ? Cela semble complexe, les logements et le local technique étant nécessairement liés et devant être édifiés en même temps. Les services de la gendarmerie seront interrogés sur cette question. Par ailleurs une rencontre est sollicitée auprès de Monsieur le Préfet.

- Pôle de développement lo-

cal de Masméjean (ZAE) : Il est décidé de confier l'étude d'aménagement de cette zone à l'agence de développement Alès-Myriapolis à laquelle nous adhérons par le biais du Pays des Cévennes. Un cahier des charges leur sera transmis prochainement.

- Point sur les Pôles d'Excellence Rurale (PER).

PER Pierres sèches : de nombreuses rencontres avec les collectivités ont eu lieu depuis la présentation du projet à notre communauté de communes le 26 mai.

Le 12 juillet, la communauté de communes de la Cévennes des Hauts Gardons a délibéré pour être porteur du PER. Une demande sera faite aux collectivités partenaires de contribuer au coût de fonctionnement (1.000,00 € par an).

PER Tourisme : Des fiches ont été déposées auprès de l'O.T. de Florac (Fraissinet, St Andréol, St Frézal). Il faudra suivre l'évolution du projet et assister aux réunions concernant ce sujet. Jean-Pierre ALLIER et Nils BJORSON LANGEN sont chargés de nous y représenter.

- Questions diverses

a / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Projet « ados » : Aurore PLAGNES, Delphine DESNAUD et Cécile DUBOSQ, de l'association Trait d'Union présentent ce nouveau service auprès des jeunes de 13 à 17 ans qu'elles souhaitent développer à partir de 2011 en parallèle avec l'ALSH.

Le budget prévisionnel de cette activité s'élève à 6.850 € avec une aide de 2.000 € sollicitée auprès de notre communauté de communes.

Le but est de permettre aux jeunes de se rencontrer, de se

connaître (ils ne fréquentent pas tous les mêmes établissements scolaires), en leur offrant un lieu et des activités. Ces rencontres auraient lieu une semaine sur deux en période scolaire, avec également des mini-camps pendant les vacances.

Une boîte mail a été mise en place pour leur permettre de communiquer et une réunion a permis de définir leurs attentes. En ce qui concerne le lieu qui pourrait leur être mis à leur disposition, la mairie du Pont propose d'aménager le grenier situé au dessus de la salle du Conseil, avec la mise en place d'un escalier extérieur.

L'ensemble du conseil se dit très favorable à ce projet qui se situe dans la continuité des actions engagées par « Trait d'Union ». Le principe de budgétiser la somme de 2.000,00€ pour ce projet sur le budget 2011 est adopté. D'autre part, la réflexion sur un lieu adapté est ouverte.

Par ailleurs le problème de la faible fréquentation de la crèche de St Frézal est évoqué. Des inscriptions récentes pourraient modifier la situation. Il est pour l'heure décidé de maintenir l'organisation actuelle.

L'ALSH, quant à lui, affiche un bon taux de fréquentation avec une vingtaine d'enfants par jour.

Enfin, la possibilité de redonner des couleurs au minibus de la communauté qui est principalement utilisé pour transporter les enfants qui participent aux activités de l'ALSH est évoquée. Accord pour que la carrosserie soit repeinte dans le cadre d'un atelier de cette structure.

b/ Installation d'un vétérinaire : Mme Coralie DEVIERES, vétérinaire, fait part aux membres du Conseil communautaire de son souhait d'installer un cabinet dans la région. Elle a déjà exercé en Aveyron et à Florac.

Dans un premier temps elle souhaiterait trouver un local d'environ 100 m2 minimum de plain pied, pour dans un deuxième temps construire sa propre structure.

Les membres du Conseil sont convaincus de l'intérêt d'une telle installation sur le secteur.

Pour ce qui est du local, le garage « Guin » au Pont de Montvert pourrait convenir, mais encore faut-il que les propriétaires acceptent de le louer. Il y a par ailleurs des terrains au Pré du Moulin ou sur la ZAE de Masméjean, mais dans ces deux cas, il n'y a pas de possibilité d'installation rapide...

c/ Référents de l'intercommunalité pour l'élaboration de la charte du P.N.C. : Daniel MATHIEU et le (la) secrétaire de la communauté sont désignés comme référents.

d/ Cyber-base : Un questionnaire sur le fonctionnement de notre cyber-base est à remplir et à retourner au Pays des Cévennes pour la fin du mois d'août.

e/ Secrétariat de la C.C. : L'offre d'emploi est gérée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lozère. Le choix est du ressort des élus après entretiens en septembre. Une commission est créée à cette effet : elle se compose des 5 maires et du Président de la C.C.

f/ GAL et projets dans le cadre du programme européen LEADER : Pour mémoire, les fiches des actions (publiques ou privées) éligibles à ces fonds ont été adressées aux conseillers communautaires. Ils sont invités à en faire la plus large diffusion.

La séance est levée à 20 h 15. ■

Droit de réponse Le 12 juin 2010

Château de GRIZAC : des précisions
apportées par B Maurin , gendre de
Mme Chaptal-Chantegrel

Bernard Maurin

Grizac

48220 Pont-de-Montvert

À

Etienne Passebois

Directeur de publication « Le vent des
Bancels »

48240 Mairie de Saint Frézal de Ventalon



Monsieur,

Dans l'article paru sur «le vent des bancels ») numéro 85, page 10, paragraphe «châtelain d'un jour» (histoire brève), j'ai quelques précisions à vous apporter qui me tiennent à cœur.

En effet, « un couple a hérité du château de Grizac » en 1975, ce château n'était en réalité qu'une bâtisse en ruine, car sa propriétaire n'avait aucun moyen pour en assurer l'entretien.

Il s'agissait d'Amélie Chantegrel dont le dernier neveu habite encore aujourd'hui à Racoules. Amélie, louée dès l'âge de sept ans à la famille Rouvière (propriétaire du château), se dévoue toute sa vie pour ses patrons, assumant jusqu'à la fin les époux Rouvière. De plus, elle accueillit à Grizac, sa nièce (Renée Bourguet, fille de Eugénie Chantegrel), qu'elle éleva jusqu'à son mariage, car sa maman veuve très jeune avait beaucoup de difficultés financières. Les époux Rouvière, par ailleurs reconnaissants, firent d'Amélie Chantegrel leur légataire universel, elle hérite donc de la bâtisse à leurs décès. A son tour Amélie quitte ce monde, non sans avoir laissé un testament en faveur de sa nièce qu'elle avait élevée et qui s'occupait d'elle dans ses vieux jours, à savoir: Renée Bourguet.

Cette dernière s'était entre temps mariée avec Louis Chaptal de Grizac.

Donc en 1975 elle hérite du « château de Grizac » avec un énorme bémol: les droits de succession s'élevaient à 60% du prix de vente. Il était impossible de garder cette construction, bien qu'elle représentait une somme peu importante, car avec un petit salaire et trois enfants à élever, il y avait d'autres priorités ...

Il faut savoir que ma belle-mère, Madame Renée Chaptal née Bourguet/Chantegrel était viscéralement attachée au « château de Grizac », et cela jusqu'à la fin de sa vie, car, même atteinte de la maladie d'Alzheimer quand elle était à Grizac, elle passait de longs moments les yeux dans le vague à regarder « son château », comme elle disait.

Il ne s'agissait donc pas de s'asseoir autour d'une table, après avoir été « châtelain d'un jour », mais bien d'un déchirement.

L'histoire aurait pu se dérouler tout autrement, il s'en fallut de peu, je tenais donc à vous le préciser en mémoire de ma belle mère, Renée Chaptal, décédée le 9 septembre 2009, et qui repose aujourd'hui dans le cimetière familial à Grizac, avec son âme qui surplombe le « château ».

Cordiales salutations,

■
Bernard Maurin

Hommage à M. Raymond BENOIT

Nous le savions âgé et depuis quelques temps d'une santé précaire l'obligeant à aller de maisons de repos en établissements de soins. Et voilà que le vendredi 20 août dernier, il s'en est allé laissant une grande peine chez ceux qui l'entouraient : son épouse Céline, ses filles, ses petits enfants et tous ceux qui l'avaient connu et apprécié.

Cévenol dans son corps et dans son âme, Raymond BENOIT est né dans le hameau du Bois de Pantel, commune de Saint Frézal de Ventalon, le 28 décembre 1914 ; il y a passé toute son enfance y apprenant tous les métiers de la terre, du fauchage des foins à la traite des chèvres, mais bon élève à l'école des Abrits puis au cours complémentaire de Vialas, il entre en 1932 à l'école normale d'instituteurs de Mende ; là encore bon élève, il en sort en 1933 dans les premiers rangs.

Dès lors commence une carrière d'instituteur dans la pure tradition des hussards noirs de la république : rigoureux, strict, sévère même, et terriblement efficace. Ses anciens élèves, dont quelques-uns adultes avancés se souviennent parfaitement, disent encore leur reconnaissance pour le certificat d'études obtenu alors qu'une scolarité plus relâchée les avaient laissés dans l'ignorance.

À 20 ans, il est stagiaire à Rimeize, en Haute Lozère. C'est bien loin de Saint Frézal ! Puis années après années à Saint Martin de Boubaux, à Serres – commune de Saint Etienne Vallée Française, au Laubies dans le Valdonnez, à L'Hermet près du Pont de Montvert ; titularisé il exerce toujours dans des postes sur le mont Lozère à Racoules, puis L'Hermet encore.

Il lui arrivait de raconter les difficultés des hivers rudes. Une anecdote entre toutes : à une rentrée de janvier 1940, alors que la neige couvrait le sol et que le froid fendait les pierres, à l'heure de la rentrée – 8h30, 9h – il voit devant la porte de la classe, arrivé avant lui l'inspecteur venu contrôler son travail ! Peut-on imaginer pareille situation arrivant à un jeune « professeur des écoles » à la rentrée de janvier 2011 ?

En 1957 Raymond BENOIT est nommé directeur de l'école du Pont de Montvert. Il y restera jusqu'à la retraite en 1970.

Cette admirable carrière était parfaitement reconnue et ses supérieurs qui jugeaient Raymond BENOIT ne tarissaient pas d'éloges : « remarquable valeur professionnelle », « rare maîtrise de l'enseignement », « réussite scolaire exceptionnelle »...

En même temps, cet homme tout à son métier est resté profondément attaché à la terre et n'a jamais manqué une occasion de venir au Bois de Pantel rouvrir la maison de famille, entretenant prairies, vignes et châtaigniers.

Ils avaient, avec son épouse, acquis une maison à Vialas, mais Saint Frézal restait le port d'attache.

Une belle et vraie personnalité cévenole, saint frézalienne disparaît. Nous en garderons le souvenir.

À madame BENOIT, à toute sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances et disons toute notre sympathie.

■

Etienne Passebois

Un nouveau livre

« Le Pont de Montvert vu du Bougès ». Ce regard tourné vers L'Hermet, c'est une mission qu'on s'était fixée, une fois achevé l'ouvrage consacré au Pont-de-Montvert. Passant d'une famille à l'autre et de la route à la fontaine, il a fallu renouer avec le fil de l'histoire. Mais les contours de l'ancienne paroisse créée par le pape Urbain V allaient vite s'imposer : Grizac qui en fut le chef-lieu, le Villaret et aussi Champlong-de-Bougès et ses fermiers. Dès lors, le cadre étant choisi, il s'agissait d'aller à la rencontre du passé : une église et ses quatre siècles d'existence, un temple apparu beaucoup plus tard, la forêt d'Altefage, un château devenu ferme et maison d'école et une population de paysans jadis très dense. Aujourd'hui, le village revit avec la ferme du Bougès et de nouveaux habitants, souvent familiers du lieu. Passé



le col, le Villaret se découvre à vos pieds, fier de ses bâtiments, de son gîte... et du Fromental. Et à l'Est, tout là-bas, Champlong veut croire à un nouvel avenir. Cependant, le bourg du Pont Montvert demeure un passage obligé. Il faut évoquer ces interrogatoires consécutifs à une assemblée clandestine, la création de fours publics et ces liens trop méconnus entre Jean André – mort pour n'avoir pas accepté de se convertir – et Jacques de Beauvoir du Roure, son beau-frère résidant à Barjac, dans le Gard. Ce nouvel ouvrage intitulé « L'Hermet, Grizac, le Villaret, Champlong-de-Bougès : trois villages et un mas – histoire ancienne et contemporaine » rassemble 323 pages abondamment illustrées de photos couleurs.

Prix : 60 €. Il peut être consulté à l'Office du Tourisme du Pont-de-Montvert ou chez l'auteur Simone Cros-Allier, à L'Hermet,

